

# Elections du 20 décembre 2023 : «Le compte à rebours a commencé», prévient la CENI

P.P.4-12

## ECONEWS

Directeur de Publication : Faustin Kuediasala

N° 732 du lundi 15 au mardi 16 mai 2023

Prix : 3.000 FC

Journal en ligne  
et Tri-hebdomadaire  
d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),  
Local n°50, Kinshasa/Gombe  
Tél : +243 81 904 17 63/89 301 93 05  
+ 243 903 185 670  
E-mail : [kuediasala@gmail.com](mailto:kuediasala@gmail.com)  
[www.econewsrdc.com](http://www.econewsrdc.com)  
L'info qui fait échos

# Conflit Teke-Yaka : Kinshasa au bord de l'embrasement

P. 2

## En attendant la marche du 20 mai, Matata ratisse large dans le Nord-Kivu

Le temps de se réorganiser pour la marche du 20 mai prochain, Matata Ponyo Mapon, l'un des quatre leaders du Bloc anti-Tshisekedi qui s'est formé à Lubumbashi, aux côtés de Moïse Katumbi d'Ensemble pour la République, Martin Fayulu d'ECIDÉ et de Delly Sesanga d'ENVOL, est arrivé dimanche à Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu, pour relancer les activités de son parti politique, Leadership et Gouvernance pour le Développement (LGD). Aussitôt arrivé, le président national du LGD a échangé avec la presse du Nord-Kivu autour des questions liées à l'actualité politique, sécuritaire, économique et sociale de la RDC. Ce voyage est donc l'occasion pour le leader du LGD d'échanger... *P. 2*



## PARLONS-EN

### Diplomatie à géométrie variable

ECONEWS

Entre le 11<sup>e</sup> sommet des chefs d'Etat du Mécanisme de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba (Bujumbura, Burundi, 6 mai); le sommet extraordinaire de l'Organe politique, défense et sécurité de la SADC (Windhoek, Namibie, 8 mai); une visite d'Etat (Gaborone Botswana, 9-11 mai assortie de la visite dans la mine de diamant de Juaneng) et la réponse à l'invitation du voisin congolais à Oyo, le 13 mai, le chef de l'Etat RD congolais ne s'était autant dépensé, couvrant des milliers de kilomètres en l'espace de 10 jours à peine.

Et c'est tant mieux si ces pérégrinations assurent les fondamentaux d'une «diplomatie

(Lire en page 2)

## Sortie de crise dans l'Est de la RDC : le double jeu de Luanda

P. 3

## Dissolution du Fonds social de la République : vive colère de la Banque mondiale

P. 7

# Conflit Teke-Yaka : Kinshasa au bord de l'embrasement

*Des images insoutenables sur les réseaux sociaux, de corps ensanglantés, certains décapités gisant sur le bord de la route nationale n°1 entre Batshiongo et Mongata (Kwango); des hordes de jeunes pour la plupart armés de machettes, le front ceint de bandeaux rouges et entonnant des chants guerriers menaçants, des camions chargés de marchandises rebrousant chemin en direction de Kikwit... Parfois, des véhicules de la police et de l'armée patrouillant*

Le conflit opposant les communautés Yaka et Téké a pris une nouvelle dimension le week-end dernier, avec l'apparition des «assaillants Mobondo» assimilés à l'éthnie Yaka dans les localités longeant la RN 1. La violence a atteint son paroxysme après des accrochages entre Batshiongo, Mongata et Menkao où l'on a compté plusieurs morts parmi les forces de l'ordre et des civils. Selon le ministre provincial de l'Intérieur et des Affaires coutumières du Kwango, un colonel aurait perdu la vie, après être tombé dans une embuscade tendue par des insurgés.

Des dizaines de familles ont pris le chemin de la capitale, venant s'ajouter à celles qui les avaient précédées depuis plusieurs semaines à Menkao et Maluku et jusque dans les communes de Nsele et de Kimbanseke en pleine ville de Kinshasa. Certaines, chanceuses, sont dans familles d'accueil, d'autres squattent des écoles, quand elles ne logent pas simplement à la belle étoile dans le dénuement le plus total.

## COUVRE-FEU ET LA RN 1 FERMÉE

Au cours de la 98<sup>ème</sup> réunion du Conseil des ministres du 12 mai, le ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires coutumières a mis l'accent sur « la persistance de l'insécurité dans les environs de Kinshasa (Plateau des Batéké) où une action d'envergure est engagée en vue de rétablir l'autorité de l'Etat », sans plus de détails sur la nature de l'action envisagée ni de la prise en charge de nombreux déplacés.

Le même vendredi, la situation menaçant d'échapper à tout contrôle et des affrontements signalés entre Bathiongo et Mongata, le gouvernement provincial du Kwango décide alors d'employer les grands moyens : la RN 1 est fermée à la circulation et un couvre-feu est décrété de 20 heures à 6 heures du matin. Le bilan officiel est de 11 morts, dont 7 militaires, 2 policiers et 2 civils.

Au même moment, une délégation de chefs coutumiers et de notables Téké manifestent silencieusement devant le quartier général de la Monusco à Kinshasa. Ils sont venus, dé-

*et chargeant des corps sans vie de civils tués. Des appels de détresse d'habitants des localités le long de la route entre Kenge et Maluku en rajoutant à la psychose ambiante. Le tout se déroulant à moins de 200 kilomètres de Kinshasa. Il était temps. Les autorités politico-administratives ont enfin pris conscience de la gravité d'une situation qui risque d'embrasement la capitale.*

ECONEWS

clare leur porte-parole, « dénoncer le laxisme du gouvernement face à l'épuration ethnique dont les Téké sont victimes depuis juin 2022 dans les territoires de Kwamouth, Bagata et même à Kinshasa et qui ont déjà fait 2000 morts; des violences relevant du crime de génocide. Plusieurs commissions ont été envoyées sur place sans qu'aucune avancée ne soit enregistrée. Par contre, le gouvernement reçoit les commanditaires des massacres sans jamais entendre les victimes. Et quand nos assaillants sont arrêtés, ils sont aussitôt enrôlés dans l'armée. Des preuves existent. Nous sommes venus demander à la Monusco d'appliquer le chapitre 7 de la Charte des Nations Unies et de rétablir la paix afin de permettre aux déplacés de regagner leurs milieux ».

## LA MARCHÉ DE L'OPPOSITION EN VICTIME COLATÉRALE

Il a fallu que le conflit Téké-Yaka se transporte aux portes-mêmes de Kinshasa pour que la force publique se réveille et prenne enfin conscience de la dangerosité du

phénomène dans une ville où les deux communautés antagonistes disposent de leurs « cinquièmes colonnes » respectives, du fait de leur établissement ancestral sur les rives du fleuve Congo.

L'interdiction par la police urbaine d'attroupements de plus de 20 personnes, et donc de manifestations politiques publiques est diversement accueillie. Certains n'hésitant pas à accuser le commandant de la police de Kinshasa de profiter dans l'œuf la manifestation de l'opposition initialement prévue le 13 mai, mais reportée par l'autorité urbaine au 18, avant que le quatuor Katumbi-Matata-Fayulu-Sessanga ne rejette l'offre et fixe sa propre date : le samedi 20 mai.

Le décor du bras-de-fer étant planté, le dénouement ne laisse guère place au doute : sous le prétexte de la menace qui pèse sur la ville de Kinshasa, la double marche dont les itinéraires devraient converger vers le Palais du Peuple est sérieusement hypothéquée. Elle risque d'être la victime collatérale de la confrontation entre Téké et Yaka.

## PARLONS-EN Diplomatie à géométrie variable

(Suite de la Une)

agissante» destinée à asseoir auprès de ses pairs l'unanimité d'une désapprobation des agissements hégémonistes du président rwandais Paul Kagamé dont les troupes occupent depuis bientôt une année une partie de la province congolaise du Nord-Kivu par la rébellion du M23 interposée. Tant mieux, si, répondant enfin aux aspirations du peuple congolais, il ait obtenu à Windhoek le déploiement d'une force d'intervention des armées de la SADC. Celle-ci, dûment munie d'un mandat offensif, en fera voir, dit-on, des vertes et des pas mûres au corps expéditionnaire rwandais et à la fourberie de l'Ouganda.

Pas comme cette force de l'Afrique de l'Est dont Félix Tshisekedi dénonce la fraternisation avec le M23/RDF. «Nous avons remarqué une cohabitation entre le contingent de l'EAC et les rebelles» a fait savoir le président congolais, ajoutant aussitôt : «Si nous estimons (en juin, ndr) que le mandat n'a pas été rempli, nous les renverrons et les remercions d'avoir essayé». Mais il est inutile de trépigner de joie. A ce stade, Tshisekedi exclut toute éventualité du retrait de son pays de l'EAC, une communauté à laquelle la RD Congo a adhéré, selon lui, à la demande de nos compatriotes de l'Est du pays exerçant d'intenses activités commerciales avec l'Afrique orientale. Invitant ses compatriotes à opérer un distinguo sans équivoque entre la Communauté de l'Afrique de l'Est et le contingent militaire présent en RD Congo.

Et ceci, quelle que soit la nature de ses rapports avec son homologue kényan avec lequel il entretient depuis peu des relations d'un froid polaire. William Ruto qui ne semble pas avoir digéré l'humiliation subie par le général Jeff Nyagah poussé à la démission de son poste de commandant de la force de l'EAC par Kinshasa, les autorités congolaises n'ayant pas non plus apprécié la nomination jugée cavalière de son remplaçant et à son insu.

# En attendant la marche du 20 mai, Matata ratisse large dans le Nord-Kivu

FRANCIS N.

Le temps de se réorganiser pour la marche du 20 mai prochain, Matata Ponyo Mapon, l'un des quatre leaders du Bloc anti-Tshisekedi qui s'est formé à Lubumbashi, aux côtés de Moïse Katumbi d'Ensemble pour la République, Martin Fayulu d'ECIDé et de Delly Sesanga d'ENVOL, est arrivé dimanche à Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu, pour relancer les activités de son parti politique, Leadership et Gouvernance pour le Développement (LGD).

Aussitôt arrivé, le président national du LGD a échangé avec la presse du Nord-Kivu autour des questions liées à l'actualité politique, sécuritaire, économique et

sociale de la RDC. Ce voyage est donc l'occasion pour le leader du LGD d'échanger avec les différentes couches de la population du Nord Kivu

Dans sa communication le sénateur du Maniema a compati avec ses frères et sœurs du Nord Kivu qui souffrent des affres d'une guerre injuste leur imposée par les ennemis de la République, instrumentalisés par le Rwanda. Fidèle à la ligne qu'il s'est tracée, Matata Ponyo a ouvertement dénoncé l'agression du M23, soutenue par le Rwanda, imputant cette situation à un «déficit de leadership et de gouvernance» de la part des autorités congolaises.

Pour le président du LGD, autant il faut dénoncer l'agression, autant il faut aussi

faire mention du déficit de gouvernance.

Matata Ponyo Mapon s'est aussi attardé sur la redynamisation du LGD dans le Nord-Kivu. A ce propos, le président du LGD a appelé les fils et filles du Nord-Kivu à adhérer massivement au parti, convaincu que «sans un leadership et une gouvernance de qualité, il est impossible de réaliser les meilleures performances économiques».

Profitant de cette rencontre avec la presse, il a souligné que c'est sous sa gouvernance de qualité à la Primature que le pays avait réalisé les résultats économiques entre 2012 et 2016.

Enfin, le président national du LGD a évoqué également le processus électoral chaotique que pi-

lote la CENI sous la présidence de Denis Kadima.

Elu de la province du Maniema, Matata est revenu sur le cantonnement des éléments du M23 dans la province du Maniema, marquant son opposition à cette démarche qui a l'inconvénient de mettre la province dans une situation d'insécurité.

«Je suis le meilleur élu de la province du Maniema, la population avait observé une journée «ville morte» pour dire non au cantonnement du M23 au Maniema. Je suis derrière cette population», a dit sans détours le sénateur Matata.

Sauf imprévu, c'est ce mercredi que Matata regagne Kinshasa pour mieux se préparer à la marche populaire du 20 mai prochain.

## Sortie de crise dans l'Est de la RDC : le double jeu de Luanda

Après avoir passé le week-end à Oyo (Congo-Brazzaville), à la rencontre du Président Denis Sassou Nguesso, le Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, est annoncé ce lundi 15 mai à Luanda, en Angola, au sommet de la CIRGL (Conférence internationale de la région des Grands Lacs) qui aura un seul point à l'ordre du jour, à savoir la situation sécuritaire dans l'Est de la RDC. Cette réunion de

la CIRGL arrive au moment où Luanda et Kigali viennent de renforcer leur coopération. Face à Kinshasa, Luanda jouerait-il un double jeu ? Sans doute, ce lundi à Luanda, Tshisekedi ne manquera pas de demander des comptes à son homologue Joao Lourenço pour comprendre les dessous de son rapprochement avec le Rwandais Paul Kagame.

ECONEWS

« Tshisekedi à Luanda pour un sommet de la Conférence des Grands Lacs ». C'est ce qu'annonce Africa Intelligence sur son site Internet. Le site note que « le président congolais Félix Tshisekedi, qui s'éloigne ostensiblement de l'East African Community (EAC), n'en ménage pas moins les autres organisations régionales. Il a notamment prévu de se rendre le 15 mai au prochain sommet de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), à Luanda. Au menu une fois de plus : la situation sécuritaire dans l'est de la RDC ».

Bien avant son déplacement pour la capitale angolaise, le Président Tshisekedi a passé le week-end à Oyo, ville située à 400

km au Nord de Brazzaville (République du Congo), pour des échanges en tête-à-tête avec le Président Denis Sassou Nguesso.

Selon la presse présidentielle, le séjour de Félix Tshisekedi à Oyo s'inscrivait dans le cadre du raffermissement des relations bilatérales d'amitié et de coopération entre les deux pays.

Depuis qu'il a remis en cause la sincérité de la force régionale de l'EAC (Communauté de l'Afrique de l'Est), Félix Tshisekedi est à la recherche de nouveaux alliés pour ramener la paix dans l'Est de la RDC. A Windhoek, il a pu convaincre les pays de la SADC (Communauté de développement de l'Afrique australe) à déployer des troupes sur



Félix Tshisekedi à son arrivée samedi à Oyo, à la rencontre de Denis Sassou Nguesso.

le terrain des opérations de l'est-congolais, avant d'aller nouer à Gaborone des relations d'affaires avec le Botswana.

Juste son périple dans l'Afrique austral, Félix Tshisekedi est allé à la rencontre du doyen Denis Sassou Nguesso. Pour

quelle motivation ? Que se sont-ils dits ? Difficile à dire. On sait néanmoins que le Président Tshisekedi a fait le déplacement d'Oyo pour non seulement rendre compte à Denis Sassou Nguesso mais aussi avoir ses avis sur la nouvelle ligne de défense de Kinshasa au moment il tente de s'éloigner de l'EAC. Sans doute aussi, Félix Tshisekedi a-t-il voulu obtenir du Président de la République du Congo ses assurances sur la position du Luanda dans la crise congolaise au moment où on constate un net réchauffement de l'axe Luanda - Kigali.

Est-ce que, vu de Luanda, inspirerait-il encore confiance ? Ce lundi, sauf imprévu, Tshisekedi fera le déplacement de la capitale angolaise pour en voie le cœur net.

## João Lourenço et Paul Kagame scellent leur alliance stratégique

Un nouvel ambassadeur rwandais doit prochainement faire son arrivée à Luanda. Le président Kagame a choisi un profil de haut niveau pour ce poste important, dans un contexte d'intensification des relations bilatérales avec l'Angola, principalement sur le plan sécuritaire.

L'ambassadeur du Rwanda en Angola aura bientôt un nouveau patron : le major général Charles Karamba s'apprête à en prendre les rênes, après avoir occupé plusieurs années le poste d'ambassadeur en Tanzanie. Cet ex-agent du Directorate of Military Intelligence (DMI, le renseignement militaire) est un homme de confiance du président Paul Kagame, qui l'avait choisi en 2015 pour devenir le chef d'état-major de la Rwandan Air Force (RAF).

Il remplace à ce poste clé Wellars Gasamagera, élu début avril secrétaire général du parti au pouvoir, le Front patriotique rwandais (FPR). Ancien sénateur (2003-2011) et ex-préfet de la zone rurale de Kigali, ce poste de l'administration rwandaise a déjà exercé plusieurs rôles de premier plan au sein du FPR, dont il a été le porte-parole et le responsable des affaires politiques.

### LUNE DE MIEL

Charles Karamba sera chargé de faire prospérer une relation bilatérale florissante. Son arrivée intervient au lendemain de la conclusion, le 15 avril, à Kigali, d'un accord stratégique que le Rwanda tentait de faire aboutir depuis plus

d'une décennie. Le deal autorise l'extradition de personnes encourant une peine de prison de plus de deux ans, à la demande des autorités d'un des deux pays. La cérémonie de signature a rassemblé à Kigali le ministre de la justice angolais Francisco Queiroz et son homologue Emmanuel Ugirashebuja (qui cumule ce poste avec celui de procureur général).

Deux autres conventions - l'une portant sur le transfert de personnes condamnées et l'autre sur l'assistance judiciaire en matière pénale - ont été signées le même jour. Détail révélateur d'une relation au beau fixe entre les deux pays, le ministre angolais Francisco Queiroz avait symboliquement choisi Kigali pour célébrer le lancement de l'édition anglaise de son nouveau roman en amont de sa visite, à l'occasion de la Journée de la paix et de la réconciliation nationale angolaise, le 4 avril.

### L'EXTRADITION, OUTIL D'INFLUENCE

Les accords d'extradition représentent un enjeu stratégique pour Kigali : ils ouvrent la voie à des poursuites à l'étranger contre de potentiels génocidaires en fuite, voire, également, à l'encontre d'opposants exilés trop critiques à l'égard du régime de Paul Kagame. Ces dernières années, le Rwanda a fait de cet enjeu une priorité diplomatique, concluant des traités avec le Mozambique (2022), l'Ouganda (2020), le Maroc (2019) ou encore le Kenya (2009). Ce type de convention

existe depuis les années 1960 avec la Tanzanie (1963) et la RDC (1966 et 1973).

Le Rwanda a par ailleurs formulé des demandes en ce sens auprès de la République centrafricaine, de la Zambie et du Congo, sans succès pour l'instant.

### DERNIER ÉPISODE DU RAPPROCHEMENT

Ce rapprochement sécuritaire n'est qu'une nouvelle variation dans la valse des courtoisies engagée entre Kigali et Luanda. Dans le secteur minier, le Rwanda s'implante à l'est par l'entremise d'Alexis Bayigamba, un entrepreneur rwandais proche de Paul Kagame et de l'ancien ministre des relations extérieures, Manuel Domingos Augusto (2017-2022). La fille d'Alexis Bayigamba, Gisèle Bayigamba, gestionnaire de la société Milbridge Angola, a d'ailleurs épousé le fils de Manuel Augusto en 2019. En février, Milbridge a remporté un contrat d'exploitation du cuivre dans la province angolaise de Moxico. Dès avril 2021, l'Etat angolais lui avait concédé un gisement diamantifère de 142 kilomètres carrés à Lucapa, dans la province de Lunda Nord.

Les entraves à la circulation des personnes ont été révoquées. En mars 2022, le président angolais João Lourenço a décidé « par principe de réciprocité » d'accorder aux ressortissants rwandais l'exemption de visas, y compris de tourisme, pour les séjours inférieurs à 90 jours. Un décret présidentiel justifie cette exemption en citant notamment les « excellen-

tes relations entre les deux pays ». L'exemption de visas aux détenteurs d'un passeport angolais avait été accordée trois ans plus tôt, en 2019, par les autorités rwandaises. Le projet de liaison aérienne directe entre Kigali et Luanda, signé en 2018 à Kigali et ratifié en 2020 par le président angolais, est cependant quant à lui toujours dans les limbes.

Depuis l'arrivée au pouvoir de Lourenço en Angola, en 2017, son administration a multiplié les traités avec le Rwanda. Le dernier en date concerne la coopération dans les domaines de la sécurité et de l'ordre public. Il a été signé en février 2019, à Luanda, par le ministre angolais de l'intérieur, Ângelo de Barros Veiga Tavares, et l'ancien procureur général rwandais, Johnstone Busingye.

Parmi les architectes de cette série d'accords, dont les négociations ont été engagées dès mai 2014, figurent l'ancien ministre angolais des relations extérieures de l'époque, Georges Rebelo Pinto Chikoti - secrétaire général de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) à Bruxelles - et son homologue rwandaise et actuelle secrétaire générale de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), Louise Mushikiwabo.

### UN MAÎTRE-ESPION À KIGALI

Sur le plan diplomatique, l'Angola a pris soin de nommer un profil de haut niveau pour son ambassade à Kigali : en

2019, l'ancien chef des renseignements angolais Eduardo Filomeno Bárber Leiro Octávio est devenu le premier ambassadeur d'Angola au Rwanda. A la tête du Serviço de Inteligência e Segurança do Estado (SINSE) de 2013 à 2018, sous la présidence de José Eduardo Dos Santos (1979-2017), il a ensuite été remplacé par le général Fernando Garcia Miala.

L'Angola est par ailleurs le médiateur officiel de l'Union africaine (UA) sur le différend qui oppose la RDC et le Rwanda sur la question de la lutte contre les rebelles du M23. A ce titre, Lourenço avait obtenu en juillet 2022 la signature d'un accord de paix à Luanda entre les deux pays. Cette position renforce l'intérêt du Rwanda à soigner au mieux son partenaire angolais, alors que la communauté internationale et les Nations unies reprochent à Kigali de soutenir le mouvement, dont les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) tentent de juguler l'activité.

Enfin, les échanges commerciaux entre le Rwanda et l'Angola restent anecdotiques, malgré des efforts de communication et d'affichage, notamment sur le plan événementiel : deux forums économiques ont été organisés, l'un réunissant une délégation de l'Agence de Investimento Privado e Pro-moções das Exportações de Angola (AIPEX), à Kigali, en mai 2021 et l'autre, virtuel, mis en place avec l'agence rwandaise Rwanda Development Board (RDB), en octobre 2020.

Avec Africa Intelligence

# Elections du 20 décembre 2023 : « Le compte à rebours a commencé », prévient la CENI

La Commission électorale vient de boucler les opérations d'enrôlement des électeurs pour les élections du 20 décembre 2023. Même si les données de Rutshuru et Masisi, dans la province du Nord-Kivu, ainsi que Kwamouth n'ont pas comptabilisées, la CENI est parvenue néanmoins à atteindre le nombre de 47.862.561, soit 97,14%, d'électeurs attendus, soit 49.273.109. Pour le moment, la CENI s'attèle à l'audit externe du fichier électoral. En réponse à son appel d'offres, près de 200 soumissions lui sont parvenues. En tout cas, à la CENI, on reste déterminé à réussir le cap du 20 décembre 2023, jour fixé pour les élections générales du 4<sup>ème</sup> cycle électoral de la 3<sup>ème</sup> République. Dans sa communication du 12 mai 2023, Mme Patricia Nseyea, rapporteur de la CENI, elle a rappelé que la Centrale électorale ne va pas transiger sur ce délai. A tous les sceptiques qui espèrent un glissement

du cycle électoral, elle a prévenu : « Nous sommes à 45 jours de la convocation de l'électorat à la députation nationale. C'est le moment d'inviter les partis et regroupements politiques ainsi que les potentiels candidates et candidats indépendants aux prochaines joutes électorales d'appréter déjà des éléments constitutifs de leurs dossiers ». C'est tout dit !

Si la CENI reste optimiste, Corneille Nangaa, prédécesseur de Denis Kadima aux commandes de la Centrale électorale n'y croit pas. « Autant le Budget de 16 milliards USD renvoie à une poudre de perlimpinpin, autant le fichier de 46 millions d'électeurs est une poudre aux yeux. Prétendre auditer un fichier en six jours est une chimère, le comble de la farce. Mensonge! Arrêtons ce poker menteur, indigne de la République », a-t-il écrit sur son compte twitter.

ECONEWS

## Point d'information de la CENI du vendredi 12 mai 2023

Mesdames et Messieurs,

Au nom de l'Assemblée Plénière de la Commission Electorale Nationale Indépendante, je viens faire un point d'information sur le processus électoral qui va porter sur deux points, à savoir :

1. La clôture définitive des opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs et les difficultés rencontrées ;

2. Les étapes calendaires post enrôlement des électeurs

1. La clôture définitive des opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs

Lancées depuis le 24 décembre 2022 dans 10 provinces de la première Aire opérationnelles, les opérations d'identification et enrôlement des électeurs ont été définitivement clôturées le lundi 24 avril 2023 dans l'Aire opérationnelle 3, marquant ainsi la fin de l'enrôlement des électeurs sur l'ensemble du territoire national et dans les 5 pays pilotes.

Contrairement aux mêmes opérations effectuées en 2005-2006, en 2010-2011 et en 2016-2018, il a fallu exactement 122 jours, soit 4 mois à la CENI pour mener les opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs non seulement sur l'étendue du territoire national mais aussi, pour la première fois, dans 5 pays pilotes au bénéfice des Congolais résidant à l'étranger. Il s'agit de l'Afrique du Sud, la Belgique, le Canada, les Etats-Unis d'Amérique et la France.

Pour des raisons évidentes inhérentes à la situation d'insécurité qui prévaut dans certaines parties de notre cher pays, l'enrôlement des électeurs n'a pas été effectif dans le territoire de Kwamouth dans la province du Mai Ndombe ; dans les territoires de Masisi et Rutshuru dans la province du Nord Kivu et une petite partie de la commune de Maluku dans la ville de Kinshasa.

L'organisation des opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs dans ces territoires est tributaire de l'amélioration des conditions sécuritaires.

Voici par ailleurs la synthèse des statistiques provisoires des enrôlés sur l'ensemble du pays, désagregés de la manière suivante.

1. Nombre d'électeurs attendus : 49.273.109.

2. Nombre d'électeurs enrôlés : 47.862.561 soit 97,14%.

3. Nombre d'enrôlés par sexe.

i. Hommes : 23.371.838 soit 48,83%.

ii. Femmes : 24.490.723 soit 51,17%.

4. Nombre d'électeurs enrôlés sans empreintes : 269.272 soit 0,6%.

5. Nombre d'électeurs enrôlés sans Iris : 411.718 soit 0,9%.

6. Nombre de majeurs à l'horizon 2024 : 4.795.479 soit 10%.

7. Nombre d'enrôlés Congolais de l'étranger : 12.034

8. Nombre d'enrôlés par témoignage : 4.449.828 soit 9,3%.

Il est à noter que les données de Rutshuru, de Masisi et de Kwamouth ne sont pas comptabilisées.

Mesdames et Messieurs, Durant ces opérations de grande envergure, la CENI a connu quelques difficultés majeures suivantes :

1. Au total, 31 cas de décès liés directement et indirectement à la Révision du

Fichier Electoral. Ces cas ont concerné aussi bien le personnel opérationnel temporaire, les requérants que les policiers.

S'agissant des policiers, la CENI a enregistré 8 cas de décès des policiers commis à la sécurisation des Centres d'inscription, de matériels, du personnel et de requérants ;

En ce qui concerne les Membres des Centres d'inscription, 16 ont trouvé la mort



en pleine opération;

Au sujet des requérants, 7 cas de décès ont été relevés dont 2 par balles tirées par des policiers. 3 requérants ont perdu la vie par noyade après qu'ils aient obtenu leurs cartes d'électeur et 2 par courtes maladies pendant qu'ils étaient dans la file d'attente;

2. D'autres difficultés et non les moindres sont celles liées au très mauvais état des voies de communication. Cette situation n'a pas permis à la CENI de déployer son personnel et le matériel dans le délai imparti à quelques endroits;

3. L'insécurité persistante dans les territoires de Masisi, Rutshuru, Kwamouth et une partie de la Commune de Maluku;

4. La CENI a rencontré quelques difficultés relatives à des pannes techniques des kits d'enrôlement;

5. La lenteur de certains Opérateurs de saisie a été également épinglée.

En dépit de ces difficultés, le peuple congolais a massivement participé à l'enrôlement des électeurs. Les statistiques provisoires des enrôlés rendues publiques par la CENI en témoignent.

C'est ici l'occasion pour la CENI de réitérer ses remerciements aux Congolaises et aux Congolais. En même temps, nous les invitons à se préparer pour les scrutins du 20 décembre 2023.

La CENI exprime également sa reconnaissance au Gouvernement de la République, aux parties prenantes au processus électoral tant nationales qu'internationales pour leur accompagnement durant le processus d'enrôlement des électeurs.

Mesdames et Messieurs, A l'issue des opérations d'identification et d'enrôlement des électeurs, la CENI, conformément au Calendrier électoral rendu public le 26 novembre 2022, en sa ligne 34, procède à la finalisation de la consolidation et au traitement des données collectées auprès des électeurs.

Dans le souci de renforcer la transparence au processus électoral et par devoir de redevabilité, la CENI a organisé, à l'attention des parties prenantes au processus électoral, du mardi 25 avril au jeudi 4 mai 2023, les Journées Portes Ouvertes sur le nettoyage du Fichier Electoral.

L'objectif général poursuivi était d'informer et de fixer les parties prenantes sur l'évolution du processus électoral en vue de renforcer la confiance et la transparence.

Par cette activité, la CENI visait la meilleure compréhension par les parties prenantes de la procédure de la centralisation des données, d'adjudication ou audit interne du fichier électoral et ce, conformément à son Axe stratégique 4 qui vise à « Construire une nouvelle culture d'inclusivité pour une plus grande adhésion ».

Au total, 1324 représentants de différentes parties prenantes ont pris part à ces journées portes ouvertes, soit une moyenne de 165 participants par jour.

Les Journées Portes Ouvertes ont donné lieu à des échanges constructifs et à des visites guidées des activités d'adjudication. Ce qui a permis aux partenaires de la CENI, tant nationaux qu'internationaux, de se rendre compte de la sensibilisation et l'importance du travail qui est fait par une équipe d'adjudicateurs très professionnels pour assainir le fichier électoral.

Pendant huit jours, la CENI a ainsi montré aux parties prenantes qu'elle n'a rien à cacher et a ouvert les portes du Centre National de Traitement pour la première fois au public non autorisé.

La CENI remercie les participants et apprécie à sa juste valeur la qualité des échanges qui se sont déroulés aussi bien dans la salle MaluMalu qu'au Centre National de Traitement où s'effectue l'adjudication. Ces Journées Portes Ouvertes ne seront ni les premières ni les dernières.

**2. Les étapes calendaires post enrôlement des électeurs**

Mesdames et Messieurs,

# Conjoncture : la BCC revoit à la baisse les prévisions de croissance pour 2023 et l'arrête à 6,8%

**Dans un environnement international de plus en plus incertain, la Banque Centrale du Congo (BCC) a revu à la baisse les prévisions de croissance pour l'année 2023. Contrairement à ces projections qui situaient la croissance économique de la République Démocratique du Congo (RDC) au-delà de 8%, invitée vendredi de la réunion du Conseil des ministres, Mme la gouverneure de la BCC l'a ramenée à 6,8%, avec une projection de taux d'inflation fin 2023 de 11,5%.**

## ECONEWS

**I**ntervenant en tant qu'invitée, Mme Malangu Kabedi-Mbuyi, gouverneure de la Banque Centrale du Congo (BCC), a fait le point de la conjoncture économique du pays. En effet, la croissance économique est projetée à 6,8% en 2023. Cette performance est portée par le dynamisme du secteur minier.

Le rythme de formation des prix des biens et services a ralenti d'une semaine à l'autre, passant de 0,38% à 0,21%. En cumul annuel, l'inflation s'est établie à 7%. A fin 2023, il est projeté un taux de 11,5%.

En ce qui concerne le marché des changes, elle a évoqué les deux grandes périodes qui l'ont marqué. Sur le marché parallèle, du 6 janvier au 24 février 2023, le franc congolais s'est déprécié de 1,1% en moyenne hebdomadaire, situant le taux de change parallèle vendeur à 2.350 CDF pour un dollar américain. Cependant, du 3 mars au 5 mai 2023, le taux

de change est resté stable, établi à 2.345 CDF pour un dollar américain.

Face aux facteurs de risques internes et externes liés à la conjoncture économique mondiale, la Gouverneure de la Banque Centrale du Congo a encouragé le maintien de la coordination des actions au niveau des politiques budgétaire et monétaire, la poursuite de l'exécution des réformes structurelles retenues dans le cadre du programme avec le FMI (Fonds monétaire international) et l'accélération de l'exécution du programme d'investissements publics.

A noter que la RDC est en attente des conclusions du Conseil d'administration du (FMI) en rapport avec la 4<sup>ème</sup> revue de l'accord triennal conclu en juillet 2021. On se rappelle que, le 3 mai 2023, l'équipe du FMI, en mission à Kinshasa, est parvenue à un accord au niveau des services pour la quatrième revue du programme de réformes économiques soutenu par l'accord au titre de la Facilité élargie de



Mme Malangu Kabedi-Mbuyi, gouverneure de la Banque Centrale du Congo (Photo d'archives).

crédit (FEC).

Dans ses avis techniques soumis aux administrateurs du FMI, les experts du Fonds ont noté que « l'économie fait preuve de résilience, avec une croissance du PIB réel de 8,9 % en 2022 et anticipée à 6,8 % en 2023. Des déséquilibres macroéconomiques sont apparus, alimentant les pressions inflationnistes. Le conflit dans l'Est et les élections à venir compliquent la gestion macroéconomique ».

Pour assurer la stabilité macroéconomique dans le contexte du conflit armé dans l'Est et des risques externes et domestiques grandissants, les experts du FMI ont invité

les autorités congolaises à « mettre en œuvre un plan d'assainissement budgétaire crédible et une politique monétaire plus restrictive, tout en poursuivant leurs réformes structurelles de la gestion des finances publiques, du secteur monétaire et financier, ainsi que de la gouvernance et de la lutte contre la corruption ».

Concernant spécifiquement la BCC, la mission du FMI a estimé que « la BCC pourrait resserrer la politique monétaire pour contenir les pressions inflationnistes, tout en continuant à constituer des réserves pour résister aux chocs extérieurs. Une communication renforcée contribuerait à ancrer les atten-

tes en matière d'inflation. Le maintien du rôle du taux de change en tant qu'amortisseur de chocs reste essentiel pour préserver les réserves. Les réformes visant à renforcer le cadre de la politique monétaire et la gouvernance de la banque centrale seront essentielles pour améliorer la gestion de la liquidité et l'efficacité de la transmission de la politique monétaire. Des réformes ambitieuses sont également nécessaires pour renforcer la résilience du secteur bancaire et promouvoir l'inclusion financière, en commençant par la mise en œuvre de la nouvelle loi bancaire approuvée en décembre 2022 ».

## Les dix recommandations de Vital Kamerhe pour une solution durable de la crise de maïs dans le Grand Katanga et l'espace Kasai

### FRANCIS M.

**V**endredi en Conseil des ministres, la pénurie de maïs, qui crée la surchauffe sur les marchés du Grand Katanga et dans le Grand Kasai, a été en bonne place des délibérations. A ce propos, le vice-Premier ministre en charge de l'Economie nationale, Vital Kamerhe, a soumis, à l'examen et à l'adoption du Conseil, la situation de la hausse des prix de la farine de maïs dans les espaces Grand Katanga et Grand Kasai.

Concernant la situation de la hausse des prix de la farine de maïs dans le Haut-Katanga, il a rappelé le triple objectif de la mission qu'il a conduite, du 1<sup>er</sup> au 5 mai 2023, respectivement en Afrique du Sud, en Zambie et à Lubumbashi, et au terme de laquelle il a, après différentes réunions de la Commission économie et finances et de la conjoncture économique,



Le VPM de l'Economie nationale, Vital Kamerhe, à l'étape de Lubumbashi, dernière étape de la mission gouvernementale

présenté quelques recommandations.

Celles-ci portent en premier lieu sur les mesures urgentes à prendre pour soulager les besoins urgents en approvisionnement, et en second lieu, sur des mesures structurelles à prendre visant à améliorer la production locale et régler le problème dans la durée.

Concrètement, ces recommandations - dix au total - portent sur : « l'accompa-

gnement des importateurs locaux de la farine de maïs et du maïs en grain avec une commande symbolique pour accroître l'offre disponible et répondre dans l'immédiat à la demande urgente et pressante de cette denrée. Les modalités pratiques de cet appui du Gouvernement seront définies par le ministère de l'Economie nationale avec le gouverneur des provinces concernées; la suspension

pour une durée de six (6) mois de tous les droits, taxes et redevances (parafiscalité) sur l'importation de maïs afin d'inciter les importateurs locaux à accroître leur volume d'importation; la suspension des droits, taxes et redevances (parafiscalité) à l'importation des intrants et engins agricoles (taxe zéro) pour réduire les coûts de revient et soutenir la production locale; l'élaboration conjointe avec les producteurs locaux (fermiers) d'un Plan d'Urgence d'accroissement de la production locale de maïs, assorti d'objectifs quantitatifs pour la prochaine saison agricole A. Les modalités de l'accompagnement du Gouvernement seront définies avec le ministère de l'Agriculture et celui des Petites et moyennes entreprises; la constitution des réserves stratégiques en produits de première nécessité pour prévenir, à tout moment, l'apparition des crises de ce genre;

l'élaboration urgente du Plan de ramassage de la production de maïs dans les espaces Grand Katanga et Grand Kasai, dont les modalités pratiques sont à définir par les autorités provinciales, avec la collaboration de la SNCC et des producteurs locaux; l'accompagnement du Service national à travers le ministère de l'Agriculture, pour renforcer ses capacités de production et accroître sa productivité; le renforcement de la surveillance du marché avec des outils d'alerte adéquats pour anticiper les éventuelles pénuries, décourager les pratiques des prix illicites et celle de rétention des stocks; le soutien à la recherche locale en matière agricole, de pêche et de l'élevage notamment à travers l'INERA; la mise en place d'un Comité technique pour un suivi rapproché et une évaluation des mesures gouvernementales qui seront adoptées dans le cadre de ce dossier ».

# Du Rwanda à la Chine : enquête sur l'odyssée sanglante de la fabrication des smartphones

**Cet outil indispensable dans le quotidien de milliards de personnes porte en lui l'histoire d'une surexploitation des ressources naturelles et de l'esclavage moderne. La preuve.**

Qui d'autre que moi, objet symbolique de la modernité par excellence, peut se targuer d'être utilisé par 6,7 milliards d'êtres humains en 2023, soit près de 84 % de la population mondiale ? En 2025, ce chiffre devrait atteindre 7,3 milliards. Et rien qu'en France, 56 millions de citoyens me possèdent. Mais je viens de loin, de très loin. Pour me fabriquer, puis après ma courte vie, me jeter, c'est toute la planète qui est concernée. Voici mon odyssée, celle du smartphone.

## EN RDC, LES ESCLAVES DU COBALT

C'est ici, dans les collines de l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC), que débute la vie d'un smartphone. Ou plutôt celle des matières premières nécessaires à sa construction : ces fameuses «*terres rares*» qui, dans cette région, ne le sont pas. Notamment au Kivu, où, si le sol est fertile, le sous-sol l'est encore davantage, le plus riche au monde : la cassitérite pour l'étain, la wolframite pour le tungstène, le colombium-tantalé – dit coltan – pour le tantalé, le cuivre ou encore l'or s'y trouvent en abondance.

Environ 60 % de la production mondiale de cobalt, le minerai le plus demandé au monde, viennent de ces mines. Près de 80 % des réserves mondiales de coltan sont également là, ainsi que les septièmes réserves de lithium. Trois éléments essentiels à la fabrication de tous les appareils électroniques modernes, surtout pour les batteries. Quant à l'or, dont la qualité inégalable de conducteur électrique apparaît aussi dans la composition des smartphones, il est extrait dans tout l'est de la RDC, qui a produit officiellement 25 306 lingots en 2022. Mais l'orpaillage illégal sévit avec des estimations variant entre 300 kilos et... 20 tonnes par an.

C'est bien une odyssée sanglante que celle du smartphone. En RDC, l'industrie minière représente 22 % du PIB national, et environ un cinquième de la population congolaise vit de cette manne. Ou plutôt survit : malgré cette richesse, le PIB par habitant est l'un des cinq plus faibles au monde. Et si ces entreprises extraient 80 % des mi-

nerais du pays via de grands groupes qui encadrent – relativement – les conditions de travail, le reste se fait de façon informelle.

Dans des petites mines à ciel ouvert où, selon le chercheur Siddharth Kara, de l'université de Harvard, spécialiste de l'esclavage moderne et du travail des enfants, 250 000 personnes travaillaient en 2018 comme «*creuseurs*» pour un revenu compris entre 1 et 2 dollars par jour.

Parmi elles, 40.000 enfants, selon une étude publiée par Amnesty International en 2016. Parfois âgés de seulement 9 ans, souvent pour payer les frais de scolarité, ils travaillent pour extraire du cobalt «*le week-end, les vacances scolaires, mais aussi avant et après leur journée d'école*». Avec de nombreux risques pour leur santé, notamment la fibrose pulmonaire, et pour leur sécurité, avec l'effondrement de puits. Le gouvernement de la RDC n'a reconnu qu'en 2017 que des enfants travaillaient dans les mines.

## PILLAGE ORGANISÉ DEPUIS LE RWANDA

Le coltan, quant à lui, est à la source de conflits parmi les plus meurtriers et abjects au monde. Autour de Goma, la capitale dans le nord du Kivu, le contrôle des mines et l'extraction du minerai donnent lieu à de violents combats entre les forces armées congolaises et une centaine de milices et de groupes locaux. Le plus connu et le plus important, le M23, agit même en sous-main pour le voisin rwandais, en pillant les sous-sols congolais. Le Rwanda, qui ne possède pas une seule mine de coltan ou de tantalé, est aujourd'hui respectivement le premier et le troisième exportateur mondial de ces minerais.

Si les grands constructeurs mondiaux – Apple, Samsung, Microsoft, Google –, ainsi que l'Union européenne et le Congrès états-unien, ont mis en place des mesures sur la transparence de l'origine des minerais, le bilan est loin d'être satisfaisant. Notamment car, sur place, le produit du minage illégal, à commencer par celui des enfants, est mélangé par les «*maisons d'achat*», souvent tenues par des entreprises chinoises, au minerai légal. Et malgré le combat des ONG et des ci-



Extraction des matières premières en RDC, les populations d'Afrique paient un lourd tribut à l'industrie du high-tech. © GuerchomNdebo / AFP

toyens, les informations à ce sujet sont toujours distillées au compte-gouttes.

## À FOXCONN, UNE GESTION MILITAIRE

À Taiyuan (Chine), l'immense usine de Foxconn est une ville grise dans une ville qui l'est tout autant. Bureau de police, temple, cinéma, point d'embauche, salles de sport et de restauration, festival culturel. Le tout assorti de grilles antisuicide sur les toits. Il faut dire que son patron taiwanais, Terry Gou, met le paquet pour parfaire son image d'«*Henry Ford de l'Asie triomphante*». Mais, en se levant à 5 heures du matin et en achevant le travail vers 23 heures, peu d'ouvriers voient comment ils pourraient profiter de sa bonté. Alors, ils se font leurs propres films.

Favorisés par le vase clos et les conditions innombrables chez ce sous-traitant d'Apple, les rumeurs les plus folles circulent dans les dortoirs. «*On m'a dit qu'il était difficile de donner naissance à un garçon pour ceux de Foxconn, à cause de la pollution industrielle*», racontait, en 2012, à «*l'Humanité*» Xiao-Ji, jeune «*mingong*» (travailleuse migrante) venue chercher dans le Shanxi le salaire qu'elle ne trouvait pas dans sa province rurale.

Comme beaucoup d'autres, elle laissait derrière elle un enfant en bas âge pour contribuer au «*miracle chinois*» de développement, basé sur l'exportation, et à la fortune de Foxconn et Apple. Son salaire lui permettait également de faire des transferts d'argent à ses parents pomiculteurs restés au pays.

Tout le monde sait qu'il est facile d'être embauché sur les chaînes de montage : «*C'est le seul avantage quand on n'a aucun diplôme, aucune formation*», lâchait alors Jin, 26 ans

à l'époque. «*L'entreprise nous forme en quelques jours avant de nous envoyer dans les ateliers. Là, les plus expérimentés finissent notre apprentissage*», expliquait-il. Les rudiments de la sécurité? Seuls les travailleurs semblent responsables. Près des chaînes, une affiche prévient : «*La négligence est le berceau des accidents*».

## DES OUVRIERS COMME VARIABLES D'AJUSTEMENT

Partout en Chine, les ouvriers de Foxconn savent ce qu'être une variable d'ajustement veut dire. En avril, l'entreprise annonçait diminuer de près de 16 % les salaires des travailleurs de Shenzhen pour atteindre entre 19 et 20 yuans l'heure (entre 2,52 et 2,65 euros). La société, qui tente de gonfler ses marges, organise également sa sortie de Chine, où elle emploie 900.000 personnes sur un total de 1 million dans le monde.

Dans le contexte de guerre économique et de concurrence technologique entre les Etats-Unis et la Chine, le groupe taiwanais pourrait être tenté de délocaliser davantage chez l'allié indien, qui fabrique déjà des iPhone depuis 2019 et tente de développer le domaine de la tech. Il faut dire que Terry Gou est admirateur de Trump et souscrit aux théories d'endiguement de la Chine.

Cette réorganisation du capitalisme sur le dos des ouvriers chinois intervient également après la révolte massive de novembre 2022 au cœur de l'usine de Zhengzhou, où sont assemblés 70 % des iPhone vendus sur la planète.

## RÉPRESSION POLITIQUE DES MOUVEMENTS SOCIAUX

Dénonçant le confinement drastique au sein du site de production, les conditions sanitaires déplorables, le manque de repas et le non-ver-

sement de primes promises, des travailleurs avaient pris à partie des agents de sécurité et franchi les barrières sans autorisation. Pour mettre fin au soulèvement, Foxconn versé un bonus de 10 000 yuans (1 300 euros).

Les travailleurs arrivés avant novembre 2022 s'étaient également vu attribuer un complément de 13.000 yuans (1.700 euros) en décembre et janvier. Mais 20 000 ouvriers ne sont toutefois jamais revenus. Le travail demeure éreintant et «*ennuyeux*», selon les dires de plusieurs travailleurs. La société pourrait bien faire face à des difficultés durables de recrutement en Chine.

Une annonce publiée le 18 avril dernier suggère que les nouvelles recrues se verront offrir une obole allant jusqu'à 2.500 yuans (331 euros). Une somme en deçà des 6 500 yuans (860 euros) proposés un an auparavant.

Ce n'est pas la première fois que ces usines sont le théâtre de mouvements sociaux et d'une répression qui mobilise parfois les policiers par milliers. Le courant des années 2010 a été émaillé de soulèvements pour dénoncer, outre les conditions de travail, le système de gestion militaire.

Elevé par un père policier, Terry Gou est persuadé que les managers ont beaucoup à apprendre de la discipline des régiments. «*Les ouvriers sont traités comme de simples unités de production, (...) la violence reste parfois le seul moyen de s'exprimer*», explique Geoffrey Crothall, de l'ONG China Labour Bulletin. La décennie précédente a également été marquée par des suicides en série. Ce qui n'avait pas empêché le créateur d'Apple, Steve Jobs, de trouver ces usines «*plutôt chouettes*».

AVEC HUMANITE.FR

# Dissolution du Fonds social de la République : vive colère de la Banque mondiale

Au siège de la Banque mondiale, à Kinshasa, la dissolution par ordonnance présidentielle du Fonds social de la République Démocratique du Congo (FSRDC), suivie juste après par la création d'un établissement public, avec la même dénomination et placé sous l'autorité directe du Président de la République, a été mal digérée. Dans une lettre de protestation adressée au ministre des Finances, en sa qualité de gouverneur de la Banque mondiale pour la RDC, l'institution de Bretton Woods ne cache pas sa colère. Elle se sent flouée au regard de la démarche cavalière qui chercherait à effacer les traces.

Sans avoir été préalablement informée, la Banque mondiale via Albert Zeufack, son directeur des opérations en RDC, note ce qui suit : « Nous avons appris par la presse la dissolution du Fonds social de la RDC et la création d'un organisme public avec la même dénomination ». La Banque mondiale acquiesce : « Nous prenons acte de la décision du gouvernement de la RDC », exprimant toute fois ses regrets « d'un échange préalable qui nous aurait permis de mieux ap-

précier et d'anticiper ensemble les conséquences... ».

Sans détours, la Banque note que « la décision de dissolution du FSRDC n'est pas conforme aux accords juridiques » conclus avec la RDC.

« A ce jour », la Banque mondiale attend du Gouvernement congolais la justification de plus de 180 millions USD avancés à certains projets, gérés jadis par le FSRDC.

Cette affaire jette, une fois, un discrédit sur le Gouvernement congolais qui devra, dès lors, s'expliquer sur les raisons de la dissolution du FSRDC pour recréer, juste après, un établissement public avec la même raison sociale. Il y a bien des questions qui taraudent les esprits. Qu'est-ce qui a motivé cette décision de Kinshasa ? Y a-t-il des traces qu'on voudrait effacer ? Autant de questions pour lesquelles la Banque mondiale voudrait avoir des réponses justes de Kinshasa. En attendant, voici la lettre que son directeur des opérations en RDC a adressée au ministre Nicolas Kazadi.

ECONEWS



Groupes de la Banque mondiale  
BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION  
ET LE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL  
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT

Bout Yekouli, No. 47  
Cinquantenaire  
République Démocratique du Congo  
Tél: 00253 817 80011 / 80000444

Le 12 mai 2023

S.E.M. Nicolas Kazadi Kadima  
Ministre des Finances  
Ministère des Finances  
Kinshasa-Centre

Réf: 245/BM/RDC/CD/AZ/LB/2023

Objet : Dissolution du Fonds Social de la République Démocratique du Congo (FSRDC)

Monsieur le Ministre,

Nous avons appris par la presse la dissolution du Fonds Social de la République Démocratique du Congo (FSRDC) et la création d'un Organisme public avec la même dénomination. Conformément aux dispositions des différents accords juridiques qui nous lient, l'organisme dissout était l'entité chargée de l'exécution de trois projets d'une enveloppe totale de 1,04 milliards de dollars américains à savoir : le Projet de Prévention et de Réponse aux Violences Basées sur le Genre (PRVBG) pour 100 millions de dollars américains ; le Projet de Stabilisation de l'Est de la RDC pour la Paix (STEP) pour 695 millions dollars américains ; et le Projet de Stabilisation et de Relèvement de l'Est (STAR-Est) pour 250 millions de dollars américains. Au total, 616.380 bénéficiaires seront directement impactés par cette dissolution.

Nous prenons acte de la décision du Gouvernement de la RDC. Néanmoins, nous exprimons nos regrets sur l'absence d'un échange préalable qui nous aurait permis de mieux apprécier et d'anticiper ensemble les conséquences, en particulier, lorsqu'une telle décision a des implications majeures sur les arrangements institutionnels convenus dans le cadre des Accords Juridiques signés entre le Gouvernement et la Banque mondiale. Nous voudrions attirer l'attention des autorités congolaises sur l'obligation réciproque en vertu de ces Accords (y compris les Conditions Générales qui en font partie intégrale) de coopérer pleinement pour assurer la réalisation des objectifs des projets, et à cette fin, de l'obligation d'informer la Banque mondiale, dans les meilleurs délais, de toute circonstance qui constituerait ou risquerait de constituer une entrave au respect des obligations prises au terme de ces derniers.

La décision de dissolution du FSRDC n'est pas conforme aux Accords Juridiques concernant les modalités de mise en œuvre des projets mentionnés ci-dessus. Avant de pouvoir continuer à engager les fonds des projets, le gouvernement et la Banque mondiale devraient s'accorder sur les mesures transitoires à mettre en place afin de s'assurer que les fonds sont utilisés aux fins prévues conformément à la politique de financement de projets d'investissement de la Banque mondiale. Cette transition permettra à nos équipes fiduciaires d'évaluer la nouvelle structure créée et de réviser, le cas échéant, les accords de financement.

AZ

S.E.M. Nicolas Kazadi Kadima  
Dissolution du FSRDC

-2-

le 12 mai 2023

Sur le plan opérationnel, les projets cités ci-haut recourent à un nombre très important de prestataires pour leur mise en œuvre, parmi lesquels certains ont déjà reçu des avances. Il nous semble, dès lors, important que le gouvernement communique officiellement avec toutes les parties prenantes et les bénéficiaires sur les interruptions des activités des projets. Les détails et l'étendue des activités affectées sont décrits dans l'annexe à la présente lettre.

Par ailleurs, nous attirons votre attention sur le fait que toute dépense effectuée dans le cadre d'une composante exécutée par le FSRDC après publication de l'Ordonnance présidentielle pourrait être déclarée inéligible. Il est à noter que 91 millions de dollars américains avancés aux projets PRVBG (2 millions) et STEP (89 millions) sont dans l'attente de justification à ce jour. De plus, nous comptons sur votre diligence pour que les immobilisations acquises dans le cadre des projets soient préservées durant la période intermédiaire. Il en est de même de la justification des avances et du remboursement des soldes si de nouveaux comptes désignés devaient être ouverts dans le cadre du nouvel arrangement institutionnel à convenir, le cas échéant.

Nous voudrions enfin attirer votre attention sur l'arrêt de l'exécution de 492 contrats signés dans le cadre du projet STEP 2 relatifs à la construction des Infrastructures de Base (IBD) dans six (6) provinces. La reprise de l'exécution de ces contrats entraînera certainement des réclamations et des dépenses additionnelles. En outre, environ cinq mille (5000) contrats de consultants individuels dans le même projet sont interrompus. Pour ce qui est du projet PRVBG dont la clôture interviendrait le 30 juin 2023, dix contrats majeurs avec les ONG doivent être clôturés avant cette date, afin d'éviter des dépenses inéligibles et des réclamations des plaintes relatives aux prestations non payées.

Au vu des enjeux ci-dessus, une solution transitoire s'impose pour éviter l'arrêt des prestations aux populations bénéficiaires.

Tout en vous remerciant de votre diligente attention, nous voudrions vous assurer que nos équipes sont disponibles pour discuter rapidement de la marche à suivre.

Nous vous prions d'agréer Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Albert Zeufack  
Directeur des Opérations  
pour la République Démocratique du Congo



## Annexe : Impact de la dissolution du FSRDC

Le nouvel arrangement institutionnel du FSRDC a un impact direct sur trois projets de la Banque mondiale, à savoir : i) le Projet de prévention et de réponse aux violences basées sur le genre (PRVBG) pour 100 millions de dollars américains ; ii) le Projet de Stabilisation de l'Est de la RDC pour la paix (STEP) pour 695 millions de dollars américains et ; iii) le Projet de Stabilisation et de relèvement de l'Est (STAR-Est) pour 250 millions de dollars américains.

1. **Projet de prévention et de réponse aux violences basées sur le genre (PRVBG) :** Bien que le projet doit clôturer en juin 2023, des discussions sont en cours avec le Ministère des Finances concernant une prolongation jusqu'en décembre 2023 afin de minimiser les lacunes dans la prestation de services aux survivants vulnérables. Les procédures de clôture des projets seront considérablement touchées, tout comme l'accès aux services pour les survivantes de la violence sexuelle. Les activités critiques en cours suivantes seront affectées :

- les services de VBG fournis par les centres de santé, les organisations communautaires et deux centres d'excellence (Panzzi et Heal Africa) ;
- l'organisation d'une conférence internationale sur la VBG à laquelle le Président de la RDC est attendu ;
- la formation aux activités génératrices de revenus pour les participants au dernier cycle des AVEC ;
- un soutien en santé mentale pour les bénéficiaires du projet dans les quatre provinces ;
- des activités de renforcement des capacités, y compris un atelier sur les enseignements et le partage d'expériences avec le Ministère de la Santé sur les services de santé mentale ; et
- les activités continues de suivi du projet et de collecte de données qui seront cruciales pour le rapport d'achèvement du projet.

De plus, les salaires de l'UGP (basée à Kinshasa et dans l'Est de la RDC) seront affectés, tout comme les contrats que le FSRDC a avec les partenaires de mise en œuvre. Les décaissements des projets seront également touchés, car certaines demandes de décaissement étaient en cours d'approbation avant le changement organisationnel.

2. **Le projet de Stabilisation de l'Est de la RDC pour la paix (STEP)** est mis en œuvre par le FSRDC dans six provinces (Kasai-Central, Nord-Ubangi, Sud-Ubangi, Ituri, Nord-Kivu et Sud-Kivu) et la ville de Kinshasa, compte actuellement trois prêts actifs (IDA-D6420, IDA-66650 et IDA-D8440) et les activités critiques en cours suivantes seront affectées :

- les activités et les paiements de transfert monétaire à 61.650 bénéficiaires actifs dans le cadre du Programme de travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre ;
- les paiements de transferts monétaires à 294.730 bénéficiaires du Programme de transferts monétaires inconditionnels ;
- l'inscription de 260.000 bénéficiaires du programme STEP-Kinshasa ;
- la construction de 492 infrastructures en cours au niveau local (325 écoles, 115 hôpitaux et 52 points d'eau) ;
- les activités menées dans le cadre de la convention MINAS/FSRDC ; et
- les activités menées dans le cadre de la convention CNR/FSRDC ; et
- les salaires de plus de 5.000 contrats avec des personnes embauchées comme consultants pour appuyer la mise en œuvre des activités du projet aux niveaux provincial et central.

3. **Le projet de Stabilisation et de relèvement de l'Est (STAR-Est) :** le FSRDC est en train de recruter l'antenne de la Coordination générale /Sud-Kivu (10 personnes) pour la Composante 1 du Projet (75 millions de dollars américains) pour laquelle ils sont les référents désignés agence d'exécution. Le projet STAR-Est devrait être déclaré en vigueur dans les prochains mois.

## Situation financière des projets financés par la Banque mondiale

Projet	Financement	Montant Total en USD	Décaissement en USD	Fonds décaissés mais pas documentés en USD
Projet de prévention et de réponse aux violences basées sur le genre - PRVBG P166763	IDA D3330	100.000.000,00	72.435.385,86	2.019.830,38
Projet de Stabilisation de l'Est pour la paix - STEP (P145196)	IDA 66650	285.000.000,00	192.338.607,21	19.213.483,00
	IDA D6420	160.000.000,00	73.118.477,50	10.786.516,20
	IDA D8440	250.000.000,00	75.270.879,47	59.200.000,00
<b>Total</b>		<b>795.000.000,00</b>	<b>413.163.350,00</b>	<b>91.219.829,58</b>

AZ

# Après les inondations meurtrières de Kalehe, la délocalisation des villages de Bushushu et Nyamukubi à l'ordre du jour

Après les inondations de Kalehe (province du Sud-Kivu) qui ont fait près de 500 morts et de milliers de disparus, le Gouvernement a levé, vendredi en Conseil des ministres, l'option de «la délocalisation des villages de Bushushu et Nyamukubi vers le site transitoire de Luena (ancien vélodrome qui a servi d'hébergement aux réfugiés hutu) et l'installation définitive dans les plantations de Katashola, Sangano, Thusi et Kashabana pour lesquelles il faudra négocier l'acquisition, à titre onéreux, avec les propriétaires».

Selon la délégation gouvernementale dépêchée dans le Sud-Kivu, le drame de Kalehe est le fait d'une «catastrophe naturelle due à la destruction de l'écosystème des suites d'une déforestation excessive des travaux champêtres et la recherche du bois de chauffage. Ce qui a, in fine, dégarni le sommet des montagnes de Bushushu et Nyamukubi. Et la conséquence de

la destruction de l'écosystème a été fatale pour ce territoire». La délégation gouvernementale, qui était conduite par le ministre d'Etat en charge du Développement Rural, a formulé, entre autres recommandations, «le déploiement urgent d'une équipe pour la restauration de la route nationale Bukavu-Goma, afin de rétablir le trafic routier vital pour ces deux provinces; l'appui à la délocalisation des habitants des villages sinistrés avec la construction des habitations décentes, durables et résilientes; l'actualisation de la stratégie de réduction et atténuation des risques des catastrophes naturelles; la relance du programme de reboisement dans les montagnes du Sud-Kivu». Pendant ce temps, à Kalehe, la vie a timidement repris. Ci-dessous, l'intégralité du compte-rendu de la réunion du Conseil des ministres du vendredi 12 mai 2023.

ECONEWS

## Compte rendu de la quatre-vingt-dix-huitième réunion du Conseil des ministres

Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Jean-Michel SAMA LUKONDE KYENGE a, au nom de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, présidé en visioconférence, la quatre-vingt-dix-huitième réunion du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République, ce vendredi 12 mai 2023.

Cinq points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. Communication de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement;**
- II. Points d'information;**
- III. Approbation d'un relevé de décisions du Conseil des Ministres;**
- IV. Examen et adoption des dossiers;**
- V. Examen et adoption des textes.**

### I. COMMUNICATION DU PREMIER MINISTRE

La communication du Premier Ministre, Chef du Gouvernement a porté essentiellement sur cinq (05) points, à savoir :

#### 1. De la mission gouvernementale à KALEHE, province du Sud-Kivu

Au regard du nombre de morts évalué à ce jour à 438, de nombreux disparus ainsi que des dégâts matériels importants, le Premier Ministre, après consultation avec le Président de la République, sur base du rapport de terrain et des propositions du Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, a déclaré «Kalehe, Zone Sinistrée» pour permettre une plus grande mobilisation des ressources indispensables et apporter l'appui nécessaire aux populations affectées.

Au-delà des conséquences du changement climatique, à la cause des pluies diluviennes, cette situation donne au Gouvernement l'occasion d'examiner les possibilités de la mise en œuvre de nouvelles stratégies d'exploitation minière artisanale, de préservation de la forêt et de l'aménagement des espaces d'habitation.

Il a demandé aux membres du Gouvernement concernés, à savoir la Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement et Développement Durable, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Aménagement du Territoire ainsi que la Ministre des Mines, de se concerter en vue de proposer, dans les meilleurs



délais, un dossier méthodologique pour l'atténuation et la mitigation des effets du changement climatique, notamment par la prévention.

#### 2. Situation sécuritaire dans la périphérie de Kinshasa

Le Premier Ministre a informé le Conseil de la tenue de la réunion de sécurité qu'il a présidée, ce jeudi 11 mai 2023, pour prendre des mesures qui permettront de rétablir rapidement l'ordre public et l'autorité de l'Etat.

Dans le même ordre, le Premier Ministre a dit suivre de près la situation à Kisangani où il est signalé des affrontements entre les Mbole et les Ngola, d'une part; et, les dossiers relatif aux conflits fonciers à travers le pays pour une bonne prise en charge afin d'éviter que cela ne dégénère en des conflits intercommunautaires, d'autre part.

#### 3. De l'organisation des IX<sup>èmes</sup> Jeux de la Francophonie de Kinshasa

En sa qualité de superviseur des IX<sup>èmes</sup> Jeux de la Francophonie de Kinshasa, le Premier Ministre en a appelé à la responsabilité du Comité de Pilotage face à la nécessité de tenir les délais dans l'organisation de cette manifestation de haute portée sportive et culturelle.

A deux mois de la tenue des Jeux, il a, une nouvelle fois, attiré l'attention du Comité de Pilotage, particulièrement celle du Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires Etrangères et Francophonie, en sa qualité du Président du Comité de Pilotage, du Minis-

tre d'Etat, Ministre des Infrastructures et Travaux Publics, qui gère le dossier critique des infrastructures, et du Ministre des Finances, en charge du décaissement en faveur des entreprises engagées, chacun en ce qui le concerne, d'accélérer le processus d'aboutissement des objectifs leur assignés.

La réussite des IX<sup>èmes</sup> Jeux de la Francophonie de Kinshasa constitue un enjeu majeur dans la nouvelle dynamique diplomatique impulsée par le Président de la République, Chef de l'Etat.

Le Président du Comité de Pilotage a été chargé de lui faire rapport, chaque semaine, sur l'état d'avancement des préparatifs.

#### 4. De l'insécurité alimentaire

Le Premier Ministre a rappelé que l'enjeu de la sécurité alimentaire pour la population demeure au cœur des préoccupations du Gouvernement.

Pour atteindre cet objectif, il a indiqué que le Gouvernement avait pris un engagement ferme dans le sens de la diversification de l'économie et de la création des conditions d'une croissance inclusive, dans le Pilier 7 de son Programme, en mettant un accent sur l'agriculture comme priorité des priorités.

A cet effet, la politique congolaise d'industrialisation a conçu un plan directeur qui permet de consolider sa base en favorisant une plus large transformation locale des produits agricoles, de la pêche et de l'élevage. Le Gouvernement, par cette politique, a pu procéder à l'implantation de quelques parcs agro industriels.

Dans ce contexte, au-delà des

actions initiées par le Ministère de l'Agriculture et le Ministère de la Pêche et Elevage, le Premier Ministre a rappelé quelques actions prioritaires inscrites dans le Programme d'Actions du Gouvernement, notamment, l'obligation pour tous les fonctionnaires et autorités publiques concessionnaires des terres, d'exercer des activités agropastorales.

Le Programme d'Actions du Gouvernement relève également la nécessité de l'installation de grands entrepôts de stockage et de séchage, et la création des centres de négoce des produits agricoles.

A propos de l'initiative «*A chacun, un champ dans son territoire ou dans son milieu de vie*» accueillie favorablement par les Honorables Députés nationaux, il a été constaté que beaucoup de terres agricoles et des plantations sont encore laissées à l'abandon.

Sur ce sujet, il a demandé au Ministre de l'Agriculture, en collaboration avec les autres Ministres concernés, de procéder à une évaluation holistique de la situation et d'examiner les possibilités d'exploitation utile de ces terres pour participer à la lutte contre la rareté des produits de base dans notre pays.

Par ailleurs, une attention particulière devrait être accordée aux associations et coopératives des femmes marchandes, des éleveurs et des pêcheurs.

Dans une perspective de la chaîne des valeurs, toutes les actions identifiées concourent, en effet, à la redynamisation de l'agriculture vivrière, industrielle et pérenne ainsi que de la pêche et de l'élevage.

### 5. De l'évolution de la Covid-19

Face à l'annonce par l'Organisation Mondiale de la Santé du retrait de la Covid-19 de la liste des urgences sanitaires internationales, et d'autre part, à la constance de la tendance baissière des nouveaux cas dans notre pays, tel que rapporté par le Secrétaire Technique de la Riposte contre cette pandémie, le Premier Ministre a affirmé que le Gouvernement en a pris acte.

Dans ces conditions, il entend convoquer, dans les plus brefs délais, le Comité Multisectoriel de la Riposte contre la Covid-19, cadre normatif de la gestion de cette pandémie, en vue d'évaluer la situation générale de la pandémie sur le territoire national et d'envisager l'opportunité de procéder à la modification de certaines dispositions restrictives des libertés publiques contenues dans le Décret n° 20/023 du 1er octobre 2020 portant mesures barrières de lutte contre la pandémie de Covid-19 en République Démocratique du Congo.

### II. POINTS D'INFORMATION II.1. Etat et administration du territoire

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières a présenté au Conseil, l'Etat du territoire national. Il a indiqué que l'état d'esprit de la population a été marqué, cette semaine, par :

- L'unanimité de l'opinion nationale en rapport avec la désapprobation du Président de la République, Chef de l'Etat concernant le comportement des Forces de l'Etat, vis-à-vis des terroristes du M23;

- L'émoi ressenti par la Communauté nationale au regard des dégâts humains et matériels, suite à la catastrophe naturelle survenue dans le territoire de Kalehe, dans la province du Sud-Kivu;

- L'accueil favorable des engagements exprimés par la SADC, à l'issue de la rencontre de Windhoek en Namibie, sur la crise sécuritaire dans la partie Est de la République Démocratique du Congo.

Evoquant quelques aspects dans le volet sécuritaire, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières a mis l'accent sur la persistance de l'insécurité dans les environs de Kinshasa (Plateau des Bateke) où une action d'envergure est engagée en vue de rétablir l'autorité de l'Etat.

(Suite à la page 9)



# Compte rendu de la quatre-vingt-dix-huitième réunion du Conseil des ministres

(Suite de la page 8)

Au regard du nombre élevé de personnes décédées ou disparues, la destruction massive des infrastructures et maisons d'habitation, de l'impact négatif sur l'environnement et l'écosystème, et de l'insuffisance des moyens tant financiers que matériels au niveau de l'administration locale pour faire face à cette catastrophe, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières a proposé au Conseil la déclaration de Kalehe «zone sinistrée» conformément au Décret N° 025 du 11 septembre 1996 créant le Conseil national de protection civile avec tout ce que cela implique comme conséquence sur les plans national et international.

Dans le volet politique, il a fait état des crises enregistrées dans certaines Assemblées Provinciales, notamment dans les Provinces du Kwango, Sud-Kivu et Tanganyika. Le Conseil a pris acte de ce Rapport.

## II.2. Situation sécuritaire

La Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a, au nom du Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants en mission, passé en revue la situation sécuritaire qui reste préoccupante principalement dans le territoire de Mambasa, où les ADF/MTM en rupture des vivres et des produits pharmaceutiques, concentrent leurs forces sur la Route Nationale N°4 en vue de semer la désolation auprès de la population environnante et des usagers de cette route.

Dans la province du Nord-Kivu, les terroristes RDF/M23 ont renforcé leurs effectifs dans les localités Kahunga et Kinyandonyi en territoires de Masisi et Rutshuru. Il sied de souligner que ces terroristes, en coalition avec l'armée rwandaise, ne sont plus dans la logique du cessez-le-feu, mais dans celle de la reprise d'hostilités.

A l'Ouest, la situation reste marquée par les incursions répétitives des assaillants Mobondo dans la localité Menkao malgré les multiples appels à la paix lancés par la Commission de sensibilisation intercommunautaire Teke-Yaka.

La situation générale sécuritaire dans les provinces en proie à l'occupation, aux conflits intercommunautaires et aux insurrections, a été présentée aux membres du Conseil, tableau assorti du plan stratégique d'action et de réaction pour restaurer l'autorité de l'Etat. Le Conseil a pris acte de ce rapport.

## II.3. Situation sanitaire dans le pays

Le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévention, a focalisé sa note d'information sur la situation humanitaire dans la Zone de Santé de Kalehe au Sud-Kivu et sur les maladies épidémiologiques.

Il a rappelé que les pluies diluviennes qui se sont abattues le 04 mai 2023 au Sud-Kivu, ont entraîné, dans la Zone de Santé Kalehe, des éboulements et des inondations de deux rivières (Nyamukubi et Lwano) avec glissement de terre qui ont emporté les personnes et leurs biens dans 6 villages, à savoir : Chabondo, Kabushungu, Nyamukubi, Kamikonzi, Mushwago, et Lwano.

Les rescapés sont pris en charge dans différentes formations sanitaires, et plusieurs actions ont été entreprises, notamment :

- Le déploiement d'une équipe d'intervention rapide depuis le 05/05 pour appuyer l'Equipe Cadre de la Zone de santé et les partenaires sur place;
- La descente du Gouvernement provincial vers les sites avec des kits médicaux;
- La prise en charge médicale des cas dans les structures sanitaires;
- La sensibilisation des sinistrés sur les mesures d'hygiène et de traitement de l'eau de boisson;
- Le plaidoyer auprès des Partenaires Techniques et Financiers pour la dotation en médicaments et autres intrants dans les formations sanitaires.

S'agissant des maladies à potentialité épidémiologique, le Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévention s'est appesanti sur le choléra, la rougeole et le Covid-19 dont la situation reste stabilisée.

Il a terminé sa note d'information sur la Journée Internationale des Infirmiers qui est célébrée, chaque année le 12 mai, jour d'anniversaire de naissance de la fondatrice de la profession infirmière.

Reconnaissant la contribution déterminante des infirmières dans la mise en œuvre de la Couverture Santé Universelle et dans les formations sanitaires, le Gouvernement rend hommage à toutes les infirmières et tous les infirmiers du pays pour de nombreux services de qualité rendus à la population congolaise.

Le Conseil a pris acte de cette Note d'information.

## III.4. Evolution de la situation récente sur le marché des changes ainsi que des biens et services

Intervenant en tant qu'invitée, la Gouverneure de la Banque Centrale du Congo a fait le point de la conjoncture économique du pays.

En effet, la croissance économique est projetée à 6,8% en 2023. Cette performance est portée par le dynamisme du secteur minier.

Le rythme de formation des prix des biens et services a ralenti d'une semaine à l'autre, passant de 0,38% à 0,21%. En cumul annuel, l'inflation s'est établie à 7%. A fin 2023, il est projeté un taux de 11,5%.

En ce qui concerne le marché des changes, elle a évoqué les deux grandes périodes qui l'ont marqué.

Sur le marché parallèle, du 6 janvier au 24 février 2023, le franc congolais s'est déprécié de 1,1% en moyenne hebdomadaire, situant le taux de change parallèle vendeur à 2.350 CDF pour un dollar américain. Cependant, du 3 mars au 5 mai 2023, le taux de change est resté stable, établi à 2.345 CDF pour un dollar américain.

Face aux facteurs de risques internes et externes liés à la conjoncture économique mondiale, la Gouverneure de la Banque Centrale du Congo a encouragé le maintien de la coordination des actions au niveau des politiques budgétaire et monétaire, la poursuite de l'exécution des réformes structurelles retenues dans le cadre du programme avec le FMI et

l'accélération de l'exécution du programme d'investissements publics.

Le Conseil a pris acte de cette Note d'information.

## II.5. Rapport de mission effectuée à Goma au Nord-Kivu

La Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, a présenté au Conseil le rapport de la mission qu'elle a effectuée, du 28 au 30 avril 2023, à Goma, dans la province du Nord-Kivu.

Cette mission a connu trois temps forts à savoir, la visite du site du chantier de construction de la nouvelle prison à Saké ; la réunion avec les autorités politico-militaires et judiciaires sur les cas de spoliation et la cérémonie de réception et d'inauguration du Palais de Justice.

Abordant le premier point de son rapport, la Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a souligné l'état de précarité dans lequel se trouvent nos établissements pénitentiaires qui datent pour la plupart de l'époque coloniale et qui nécessitent des travaux de rénovation.

C'est dans cette optique que le Gouvernement de la République Démocratique du Congo, sous l'impulsion du Chef de l'Etat, s'est lancé dans le front de construction des établissements pénitentiaires. C'est le cas de la Prison Centrale de Goma, mieux connue sous la dénomination de Munzenze, qui, construite depuis l'époque coloniale pour une capacité de 250 personnes, regorge à ce jour de plus 3.600 détenus.

La réunion avec les autorités politico-militaires et judiciaires a essentiellement porté sur l'état des lieux des cas de spoliation de certaines parcelles de l'Etat dans la ville de Goma, lesquels cas font l'objet de dénonciations de la population.

Au regard de la complexité des dossiers et tenant compte de l'implication de certains responsables dans la spoliation décrite, le Gouverneur Militaire a été chargé d'instituer immédiatement une Commission ad hoc avec comme mission d'examiner, au cas par cas, les dénonciations évoquées et de transmettre le rapport à la hiérarchie.

Il devra également procéder au déguerpissement pour le cas sur lesquels l'ancienne Commission instituée à cet effet avait déjà levée l'option de déguerpier les occupants anarchiques, tel que le cas de Munzenze. Mais aussi de faire cesser immédiatement la poursuite des travaux sur les susdits sites.

La Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a également adressé une mise en garde sévère aux Magistrats qui s'évertueraient encore à la corruption, à la concussion ainsi qu'à d'autres pratiques qui ternissent l'image de la justice. Les récalcitrants seront entendus dans les Chambres disciplinaires déjà opérationnelles.

Elle a suggéré la mise sur pied d'une Commission interministérielle ad hoc pour recevoir et réexaminer le rapport qui sera incessamment transmis par la Commission provinciale instituée à cet effet et qui nécessiterait le cas échéant, la décision du Gouvernement Central.

S'agissant de l'inauguration du

Palais de Justice de Goma, la Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a indiqué que le projet de construction du Palais de justice de Goma a été réalisé dans le cadre du programme d'appui au renforcement de la justice en République Démocratique du Congo notamment à l'Est du territoire.

L'objectif global poursuivi avec l'Union Européenne était de contribuer à la consolidation de l'Etat de droit en luttant contre l'impunité dans le Nord et Sud-Kivu.

Le Conseil a pris acte de ce Rapport.

## II.6. Notes d'information du Ministère du Plan

La Ministre d'Etat, Ministre du Plan a présenté deux notes d'information aux membres du Gouvernement. La première concernait la Circulaire fixant les orientations spécifiques pour l'élaboration des prévisions des dépenses en capital pour l'exercice 2024.

Cette Circulaire décrit l'approche adoptée pour mettre des outils nécessaires à la disposition des Institutions et des Ministères, tant au niveau national que provincial, pour l'identification et la préparation des projets correspondant aux orientations stratégiques.

Cette circulaire comprend ainsi les instructions sur le choix des projets structurants, leur priorisation, leur adéquation avec les instruments de planification comme le Plan National Stratégique de Développement (PNSD), le Programme d'Action du Gouvernement (PAG), sans laisser pour compte les Programmes de Développement Provinciaux (PDP) et les Programmes d'Investissement Public Provinciaux (PIPP).

L'objectif général de cette circulaire est d'aider à améliorer la préparation budgétaire en République Démocratique du Congo et à renforcer la budgétisation des investissements, afin de garantir une meilleure conduite du processus d'harmonisation et de mise en cohérence de différents programmes d'investissements émanant des Institutions, des Ministères et autres entités sectorielles impliquées dans les travaux de planification de développement.

La seconde note d'information avait trait à la Présentation du Rapport d'Examen National Volontaire des Objectifs de Développement Durable et préparation du Sommet des Chefs d'Etats sur les ODD.

La Ministre d'Etat, Ministre du Plan a rappelé que la réussite des Objectifs de Développement Durable dépend du mécanisme de suivi-évaluation de leur mise en œuvre. A cet effet, les Nations-Unies ont préconisé un suivi et un examen systématique de la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

Un cadre de suivi et d'examen solide et intégré fonctionnant aux niveaux national, régional et mondial a été mis en place pour permettre de promouvoir le principe de responsabilité, de soutenir une coopération internationale effective pour la réalisation des ODD et de favoriser les échanges de bonnes pratiques et l'apprentissage mutuel.

Le processus mondial de suivi

et d'examen relève du Forum Politique de Haut Niveau sur le Développement Durable qui, chaque année, examine les progrès accomplis vers la réalisation des ODD à travers le prisme d'un thème spécifique, procédant notamment à l'examen approfondi d'une série d'objectifs.

La République Démocratique du Congo a été retenue parmi les 42 pays pour présenter, pour la deuxième fois, le Rapport d'examen National Volontaire des Objectifs de Développement Durable. Il y sera indiqué les actions qui ont été menées pour accélérer les progrès vers ces objectifs.

Conformément au paragraphe 84 du programme de l'Agenda 2030, le troisième Sommet des Chefs d'Etat sera organisé en marge de l'Assemblée Générale des Nations Unies en septembre prochain.

Le Conseil a pris acte de ces deux notes d'information.

## II.7. Rapport – Synthèse de la mission effectuée à Kalehe

Rappelant le drame qui a frappé toute la Nation le 4 et 5 mai dernier, le Ministre des Affaires Sociales, Actions Humanitaires et Solidarité Nationale a présenté au Conseil le rapport de la mission officielle qu'il a effectuée, du 07 au 10 mai 2023, à Kalehe, au Sud-Kivu.

Il a informé le Conseil qu'il s'est agi d'une catastrophe naturelle due à la destruction de l'écosystème des suites d'une déforestation excessive des travaux champêtres et la recherche du bois de chauffage. Ce qui a, in fine, dégami le sommet des montagnes de Bushushu et Nyamukubi. Et la conséquence de cette destruction a été fatale pour ce territoire.

Il est revenu sur les détails du bilan tant sur le plan humain que matériel, avant de présenter la série des premières actions qui ont été posées par le Gouvernement, en appui aux efforts du Gouvernement provincial.

La population de Kalehe a recommandé la délocalisation des villages de Bushushu et Nyamukubi vers le site transitoire de Luena (ancien vélodrome qui a servi d'hébergement aux réfugiés hutu) et l'installation définitive dans les plantations de Katashola, Sangano, Ihusi et Kashabana pour lesquelles il faudra négocier l'acquisition, à titre onéreux, avec les propriétaires.

La délégation gouvernementale qui était conduite par le Ministre d'Etat, Ministre du Développement Rural, a formulé les recommandations suivantes :

- Le déploiement urgent d'une équipe pour la restauration de la route nationale Bukavu-Goma, afin de rétablir le trafic routier vital pour ces deux provinces;
- L'appui à la délocalisation des habitants des villages sinistrés dans la construction des habitations décentes, durables et résilientes;
- L'actualisation de la stratégie de réduction et atténuation des risques des catastrophes naturelles;
- La relance du programme de reboisement dans les montagnes du Sud-Kivu.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

(Suite à la page 10)

# Compte rendu de la quatre-vingt-dix-huitième réunion du Conseil des ministres

(Suite de la page 9)

## III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des Ministres a adopté le relevé des décisions prises lors de sa 97<sup>ème</sup> réunion tenue le vendredi 05 mai 2023.

## IV. EXAMEN ET ADOPTION DE CINQ (05) DOSSIERS

### IV.1. Dossiers relevant du secteur de l'économie nationale (03 dossiers)

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale a soumis à l'examen et à l'adoption du Conseil trois dossiers, à savoir : la situation de la hausse des prix de la farine du maïs dans les espaces Grand Katanga et Grand Kasai ; la demande de réajustement des tarifs de l'eau par la REGIDESO SA ; et l'utilité du scanner placé au poste de Mutaka dans la province du Lualaba.

Concernant le premier dossier relatif à la situation de la hausse des prix de la farine du maïs dans le Haut-Katanga, il a rappelé le triple objectif de la mission qu'il a conduite, du 01 au 05 mai 2023, respectivement en Afrique du Sud, en Zambie et à Lubumbashi, et au terme de laquelle il a, après différentes réunions de la Commission Economie et Finances et de la Conjoncture Economique, présenté quelques recommandations.

Celles-ci portent en premier lieu sur les mesures urgentes à prendre pour soulager les besoins urgents en approvisionnement, et en second lieu, sur des mesures structurelles à prendre visant à améliorer la production locale et régler le problème dans la durée.

Concrètement, ces recommandations portent sur :

- l'accompagnement des importateurs locaux de la farine de maïs et du maïs en grain avec une commande symbolique pour accroître l'offre disponible et répondre dans l'immédiat à la demande urgente et pressante de cette denrée. Les modalités pratiques de cet appui du Gouvernement seront définies par le Ministère de l'Economie Nationale avec le Gouverneurs des Provinces concernées ;
- la suspension pour une durée de six mois de tous les droits, taxes et redevances (parafiscalité) sur l'importation de maïs afin d'inciter les importateurs locaux à accroître leur volume d'importation ;
- la suspension des droits, taxes et redevances (parafiscalité) à l'importation des intrants et engins agricoles (taxe zéro) pour réduire les coûts de revient et soutenir la production locale ;
- l'élaboration conjointe avec les producteurs locaux (fermiers) d'un Plan d'Urgence d'accroissement de la production locale de maïs, assorti d'objectifs quantitatifs pour la prochaine saison agricole A. Les modalités de l'accompagnement du Gouvernement seront définies avec les Ministères de l'Agriculture et celui des Petites et Moyennes Entreprises ;
- la constitution des réserves stratégiques en produits de première nécessité pour prévenir, à tout moment, l'apparition des crises de ce genre ;

- l'élaboration urgente du Plan de ramassage de la production de maïs dans les espaces Grand Katanga et Grand Kasai, dont les modalités pratiques sont à définir par les autorités provinciales, avec la collaboration de la SNCC et des producteurs locaux ;
- l'accompagnement du Service National à travers le Ministère de l'Agriculture, pour renforcer ses capacités de production et accroître sa productivité ;
- le renforcement de la surveillance du marché avec des outils d'alerte adéquats pour anticiper les éventuelles pénuries, décourager les pratiques des prix illicites et celle de rétention des stocks ;
- le soutien à la recherche locale en matière agricole, de pêche et de l'élevage notamment à travers l'INERA ;
- la mise en place d'un Comité technique pour un suivi rapproché et une évaluation des mesures gouvernementales qui seront adoptées dans le cadre de ce dossier.

En ce qui concerne le deuxième dossier portant sur la demande de réajustement des tarifs de l'eau formulée par la REGIDESO SA, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale a précisé que cette requête de la REGIDESO a été motivée par la nécessité de réduire son déficit financier causé notamment par l'augmentation des coûts de revient de l'eau ainsi que la pratique des tarifs sociaux pour les abonnés domestiques.

De l'examen de ce dossier par la Commission Economie et Finances du Gouvernement, il a été souligné la nécessité de ne pas pénaliser les abonnés domestiques par une augmentation des tarifs dans le but de couvrir la baisse des volumes consommés par les abonnés professionnels.

Le Gouvernement a été encouragé à accompagner la REGIDESO SA dans la mise en œuvre de son plan de relance en poursuivant le financement des investissements déjà engagés au bénéfice de cette entreprise.

Sur le même registre, la Commission a souligné la nécessité pour les Institutions publiques de s'acquitter normalement de leurs factures d'eau et de fournir les efforts nécessaires à l'apurement des importants arriérés dus à la REGIDESO.

S'agissant du troisième dossier sur l'utilité du scanner placé au poste de Mutaka dans la province du Lualaba, le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Economie Nationale a rappelé que la Gouverneure de la province du Lualaba a été invitée à fournir à la Commission Economie et Finances du Gouvernement les clarifications utiles quant à l'opportunité de la mise en place de ce poste de contrôle au regard des plaintes des opérateurs économiques.

La Commission a noté avec satisfaction les clarifications de la Gouverneure du Lualaba. En effet, il s'agit d'une initiative du Gouvernement Central implémentée avec l'appui de la Province. Elle a pour but essentiel de renforcer le contrôle de la nature des produits transportés par camion et évacués en dehors de la Province. Cela afin de décourager tout trafic illicite de minerais et de bois précieux. Aussi, ce scanner sert à des

fins sécuritaires et pour une meilleure maîtrise des flux des produits transportés.

La mission a retenu la nécessité de rationaliser les prélèvements effectués dans les différents postes de contrôle avec péage (incluant les parkings) et de supprimer les taxes illégales, le cas échéant. Pour ce faire, le Gouvernement devra diligenter une mission interministérielle d'évaluation de l'ensemble des perceptions fiscales et parafiscales aux différents postes de contrôle et péage.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté les trois dossiers.

### IV.2. Relance des filières agricoles et ramassage des produits agricoles disponibles dans les bassins de production (01 dossier)

Pour briser la dépendance à l'importation des produits alimentaires et apporter une réponse à court, moyen et long termes, le Ministre de l'Agriculture a soumis au Conseil le programme urgent de relance du secteur agricole.

Cette approche vise à améliorer l'offre intérieure en denrées alimentaires et éviter, par conséquent, la pénurie en produits agricoles avant la saison culturale prochaine suivant les zones.

Ce Programme cible 12 cultures vivrières qui constituent les aliments de base de la population Congolaise, à savoir : le maïs, le riz, le blé, le sorgho, le manioc, la pomme de terre, la patate douce, l'arachide, le haricot, le niébé, le soja et le bananier.

Il prend également en compte la relance de la filière maraichère dans les grandes villes du pays principalement dans l'hinterland de Kinshasa pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la création d'emplois et la lutte contre la pauvreté.

Pour le Gouvernement, il est question d'opérer une transformation radicale des petits planteurs/producteurs, des agriculteurs, des petits exploitants familiaux, des fermiers, des groupements villageois, des coopératives et des ONGs en grands opérateurs économiques avec l'approche d'agrégation agricole, un modèle d'organisation fondé sur la fédération et le regroupement volontaire des agriculteurs dénommés Agrégés par un Agrégateur autour d'intérêts communs. Ainsi, l'Etat, qui n'est pas agriculteur, jouera son rôle de régulateur et pourvoyeur des subventions en appuyant les structures intervenant dans le secteur agricole au titre de fonds d'interventions économiques.

Pour terminer, le Ministre de l'Agriculture a présenté la stratégie de ramassage des produits agricoles disponibles dans les bassins de production.

Il s'agira de collecter les données tant au niveau des communautés locales que des agro-industries sur les volumes des produits alimentaires disponibles dans les bassins de production ciblés afin d'organiser l'approvisionnement des grandes agglomérations en denrées alimentaires.

La mise en œuvre de ce programme aura un impact réel sur le plan socio-économique. Il a été assorti d'un

budget et d'un chronogramme d'exécution.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ce dossier.

### IV.3. Rapport succinct sur la liquidation de la compagnie «Lignes Aériennes Congolaises» (01 dossier)

Faisant suite à l'instruction du Président de la République, la Ministre d'Etat, Ministre du Portefeuille a soumis au Conseil le rapport succinct sur la liquidation de la compagnie «Lignes Aériennes Congolaises» (LAC). En effet, les créances certifiées des LAC sur l'Etat Congolais sont évaluées à 15,146 millions USD.

En ce qui concerne la dette sociale due aux agents et cadres de cette société certifiée par l'Inspection générale du Travail, le décompte final initial se chiffre à 124,469 millions USD et les charges sociales sont évaluées à 5,516 millions USD.

Les dettes envers des tiers sont de l'ordre de 45,13 millions USD. Les créances sur le Gouvernement en voie de certification se chiffrent à 5,476 millions USD.

La Ministre d'Etat, Ministre du Portefeuille a évoqué les pistes de solutions préconisées et en cours d'implémentation. Il s'agit du règlement de la dette sociale, l'affectation du patrimoine disponible lié à l'exploitation aérienne conformément aux dispositions légales en la matière ainsi que la protection et la récupération des biens spoliés ou menacés de spoliation.

Cet état des lieux devrait permettre au Gouvernement d'apprécier le patrimoine disponible de cette compagnie nationale, d'une part ; et de faciliter une meilleure prise de décision en rapport avec la mise en œuvre d'un nouveau véhicule à même de propulser l'exploitation optimale des activités aériennes dans notre pays, d'autre part.

Après débats et délibérations, ce dossier a été adopté.

## V. EXAMEN ET ADOPTION DE SEPT (07) TEXTES

### V.1. Projet de Loi portant autorisation de la prorogation de l'état de siège sur une partie du territoire national

La Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux a soumis au Conseil le Projet de Loi autorisant la prorogation de l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu pour une période de 15 jours prenant cours le 19 mai 2023.

Cette prorogation vise à permettre à nos Forces de défense de poursuivre leurs actions militaires d'envergure pour mettre fin aux violences et à l'activisme des groupes armés locaux et étrangers, en l'occurrence, la CODECO, les ADF/MTM, ZAIRE, la Coalition M23/RDF et autres dans cette partie du pays.

Après débats et délibérations, ce Projet de Loi a été adopté.

### V.2. Six Projets de Lois de ratification

La Vice-Ministre des Finances a soumis au Conseil six Projets de Lois de ratification pour examen et adoption. Il s'agit respectivement de :

- Projet de Loi autorisant la ratification de l'Accord de prêt du 03 octobre 2022 conclu entre la République Démocratique du Congo et la banque Africaine de Développement et le Fonds Africain de Développement au titre de Projet d'Urgence de Production Alimentaire (PURPA) ayant abouti à l'octroi d'un financement de 13,5 millions USD dont 5,94 millions USD au titre de Don et 7,56 millions USD au titre de prêt ;
  - Projet de Loi autorisant la ratification de la Convention de crédit du 04 mars 2023 conclue entre la République Démocratique du Congo et l'Agence Française de Développement (AFD) au titre du financement du Projet d'Autonomisation par la valorisation de l'Entrepreneuriat Agricole et Rural Sensible à la Nutrition, Inclusif et Résilient (AVENIR) d'un montant global de 40 millions d'Euros ;
  - Projet de Loi autorisant la ratification de la Convention de crédit du 04 mars 2023 conclue entre la République Démocratique du Congo et l'Agence Française de Développement (AFD) au titre du financement du Projet d'Electrification Urbaine de Kabinda d'un montant global de 40 millions d'Euros ;
  - Projet de Loi autorisant la ratification de l'Accord de prêt du 25 août 2022 conclu entre la République Démocratique du Congo et le Fonds de l'OCPEP pour le Développement International (OFID) au titre du financement du Programme d'Appui au Développement Rural Inclusif et Résilient (PADRIR) d'un montant de 25 millions USD ;
  - Projet de Loi autorisant la ratification de l'Accord de financement N°7243-ZR du 13 mars 2023 conclu entre la République Démocratique du Congo et l'Association Internationale de Développement (IDA) au titre du financement du Projet de Stabilisation et de Redressement de l'Est (STRAREST) d'un montant de 250 millions USD ;
  - Projet de Loi autorisant la ratification de l'Accord de financement du 16 février 2023 conclu entre la République Démocratique du Congo et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) au titre du financement du Projet d'Autonomisation par la Valorisation de l'Entrepreneuriat Agricole et Rural Sensible à la Nutrition, Inclusif et Résilient (AVENIR) d'un montant global de 45,2 millions USD.
- Ce financement est reparti comme suit : un prêt d'un montant de 32,56 millions USD à des conditions extrêmement concessionnelles ; un prêt de 8,14 millions USD à des conditions particulièrement concessionnelles ; et, un prêt de 4,5 millions USD à des conditions ordinaires du mécanisme d'accès aux ressources empruntées.
- Après débats et délibérations, le Conseil a adopté ces six Projets de Loi de ratification.
- Commencée à 12h12, la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 18h06.

**Patrick MUYAYA KATEMBWE**  
Ministre de la Communication et Médias  
Porte-parole du Gouvernement

# Les sportifs congolais bloqués au Soudan finalement rapatriés vers l'Égypte

**Un groupe important de sportifs congolais, bloqués au Soudan à la suite des affrontements entre les troupes du général Burhane et celles de son vice-président, le général Daglo, ont finalement été rapatriés vendredi vers l'Égypte.**

NANA K.

Dépêchée par Kinshasa, la délégation congolaise a pris position dans la ville de Dongola, à la frontière entre le Soudan et l'Égypte, dans l'attente des

sportifs congolais fuyant les affrontements au Soudan. Fabrice Ngoma Lwamba, Glody Lilepo Makabi, Steve Ebwela et le coach Eugène Bulayima ont finalement traversé vendredi la frontière soudanaise. Ce rapatriement

a été rendu possible, dit-on, grâce à l'implication du gouvernement congolais par le biais du ministre des Sports et Loisirs, François-Claude Kabulo Mwana Kabulo, celui des affaires étrangères Christophe Lutundula et le Premier ministre Jean-Michel Sama Lukonde.

Les sociétaires d'Al Hilal sont entre les mains de l'assistant de l'ambassadeur de la RDC en Égypte, M. Isa, à

la tête de la délégation qui les a accueillis à Dongola.

Le patron des sports en RDC, qui a multiplié des contacts avec l'Égypte, a reçu les assurances de l'ambassadeur de la RDC au pays des Pharaons que la délégation congolaise passera la nuit en Égypte.

Parmi les athlètes bloqués, certains devront disputer les éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations 2023 au mois de juin avec la

République Démocratique du Congo. Il s'agit de Glody Lilepo Makabi qui a été appelé pour la première en sélection (les Léopards) à Lubumbashi et Fabrice Ngoma Luamba, un habitué de la sélection.

Grâce aux efforts du ministre Kabulo Mwana Kabulo et des autorités politiques du pays, nos compatriotes pourraient retrouver leurs familles d'ici là.

# La CNSSAP et le CSM échantent autour du nouveau régime spécial de sécurité sociale des magistrats

Le nouveau régime spécial de sécurité sociale des magistrats était au menu des échanges, le vendredi 12 mai 2023, entre le secrétariat permanent du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), les syndicats des magistrats congolais et les cadres de la Caisse nationale de la sécurité sociale des agents publics (CNSSAP). Les échanges ont essentiellement tourné

autour du nouveau régime social applicable aux agents publics et ses avantages pour les bénéficiaires.

Pour assurer une retraite digne aux magistrats congolais, le gouvernement de la RDC a mis en place une nouvelle loi promulguée en juillet 2022. Seulement, cette nouvelle disposition légale n'est pas bien comprise par ceux qui doivent en bénéficier, notamment les magistrats. C'est ainsi que leurs syndicats se sont réunis avec le secrétariat permanent du Conseil supérieur de la magistrature et les cadres de la CNSSAP.

Ce nouveau régime mis en place par le gouvernement revient à la source sur la rémunération de chaque agent de l'Etat un montant, en guise de contribution sociale. Il est de 4% et est opposable à tous les agents et fonctionnaires de l'Etat.

Yannick Mafita, responsable de l'exploitation de la CNSAAP, a expliqué aux représentants des

magistrats, tous les contours de cette nouvelle mesure.

« On a échanté autour d'une réforme sociale importante, qui a été initiée ou instituée en faveur de tous les agents publics de l'Etat. Il s'agit bel et bien de la loi numéro 022/031 du 15 juillet 2022, portant régime spécial de sécurité sociale des agents publics de l'Etat. Une réforme qui a été instituée par le Chef de l'Etat. C'est dans ce cadre-là, qu'il a été jugé bon d'unifier les questions relatives aux sécurités sociales, au profit de tous les agents publics de l'Etat, y compris tous les magistrats. Il était question aujourd'hui d'échanger avec les agents publics de l'Etat pour voir les contours de l'application de cette loi, qui est déjà en application. Quelles sont les avantages, les droits auxquels les magistrats peuvent s'attendre à l'application de cette loi », a-t-il dit.

Pour sa part, le secrétaire permanent du Conseil supérieur

de la magistrature, Telesphore Nduba, a expliqué la différence entre l'ancienne disposition légale et la nouvelle. Autrefois, c'est l'Etat congolais qui octroyait la retraite à ses agents. Présentement, l'agent de l'Etat lui-même la paie par une retenue à la source sur sa rémunération.

Telesphore Nduba note : « Dans notre statut, il y a le régime de sécurité sociale qui est dans l'ensemble réuni à l'article 25 suivant le statut des magistrats. Mais, ce régime n'est pas satisfaisant, ce qui explique le recours à la Caisse nationale de sécurité sociale des agents publics. En recourant à cette caisse, nous quittons le régime d'octroi vers le régime de contribution. Donc, ça signifie qu'à l'époque, l'Etat octroyait la retraite aux magistrats, les avantages aux magistrats, mais, maintenant, avec cette loi-là, le magistrat doit aussi contribuer à sa retraite, à son régime social ».

Bien qu'il ne soit pas en-

core bien compris par les magistrats et d'autres fonctionnaires de l'Etat, ce nouveau régime présente certains avantages pour les agents publics dont les magistrats. Telesphore Nduba les invite à s'en approprier.

Il enchaîne en ces termes : « Il a été convenu qu'on mette en place une commission mixte syndicats des magistrats, Secrétariat permanent et le CNSSAP pour traiter les questions d'ordre technique. En réalité, cette caisse, c'est à l'avantage des magistrats. Cette caisse-là, aura résolu autant des problèmes et que pour les magistrats, il faudra qu'ils s'approprient ce nouveau régime spécial ».

Cette réunion n'est pas la dernière du genre. Une autre qui sera élargie à tous les magistrats est projetée pour le 26 mai prochain. Il sera question de leur expliquer le fonctionnement de ce régime contributif, avec l'espoir que cette fois-là le malentendu sera levé.

Avec ACP

## ECONEWS

Journal en ligne et Tri-hebdomadaire d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),  
Local n°50, Kinshasa/  
Gombe  
Tél : +243 81 904 17 63/  
89 301 93 05  
+ 243 903185670  
E-mail :  
kuediasala@gmail.com  
www.econewsrdc.com  
L'info qui fait échos

DIRECTEUR DE PUBLICATION  
Faustin KUEDIASALA

RÉDACTEUR EN CHEF  
Hugo TAMUSA

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION  
Florent N'LUNDA N'SILU

RÉDACTION GÉNÉRALE  
Faustin KUEDIASALA  
Hugo TAMUSA  
Florent N'LUNDA N'SILU  
Tighana MASIALA  
Jonathan MUTADJIRI  
Nana Kanku  
A.T. MPUU

COLLABORATEUR EXTÉRIEURS  
Marc NZATE  
Francis Mayuma

WEB MASTER  
Tighana MASIALA

PRODUCTION  
Michel MASUDI  
+243 907314011

COMMERCIAL  
John RUSHIMBA

INTENDANT GÉNÉRAL  
René LOKOTA

# Développer le football : la CAF et la Fédération saoudienne de football signent un protocole d'accord de longue durée

Le président de la Confédération Africaine de Football (CAF), Dr Patrice Motsepe, et le président de la Fédération Saoudienne de Football (SAFF), Yasser Al Misehal, ont annoncé la signature d'un accord historique de coopération et de développement d'une durée de cinq ans. Ce partenariat favorisera les opportunités de croissance pour le football africain et saoudien.

Le protocole d'accord signé se concentrera sur des initiatives relatives au développement technique et footballistique au niveau des clubs et des équipes nationales. Il s'intéressera également au football de base, au football féminin, à la détection des talents, aux compétitions, aux matchs amicaux et aux opportunités commerciales.

Le protocole d'accord entre la CAF et la SAFF souligne la



forte volonté des deux organisations de développer des initiatives innovantes et qui visent à long terme à élever le niveau de compétition du football et à développer les compétences des administrateurs du football.

Le président de la CAF, Dr Motsepe, a déclaré : « La CAF est heureuse de travailler avec la

Fédération Saoudienne de Football pour développer et faire grandir le football en Afrique et dans le monde. Il y a également des domaines spécifiques pour des partenariats mutuellement bénéfiques dont nous discutons et des annonces seront faites en temps opportun ».

A propos du partenariat, le

président de la SAFF, Yasser Al Misehal, a déclaré : « C'est un moment important pour nous, qui nous permettra d'apprendre de la Confédération Africaine de Football et de grandir avec elle. En tant qu'institutions, nous nous efforçons toutes les deux d'être plus performantes sur la scène mondiale, et d'offrir de nombreuses opportunités aux hommes et aux femmes de tous âges, pour progresser et développer leur talent footballistique ».

La CAF et la SAFF organiseront des ateliers et des séminaires visant à permettre aux officiels de match, hommes et femmes, de partager leurs connaissances. Le partage de connaissances se concentrera également sur les domaines suivants : l'organisation des matches, le marketing, les médias, l'arbitrage et la sécurité.

Département de la communication CAF

# Mission d'itinérance du secrétaire général d'AREP à Mbandaka avec l'objectif d'un deuxième mandat à Tshisekedi

**Parti cher à Me Guy Loando Mboyo, ministre d'Etat en charge de l'Aménagement du territoire, l'AREP (Agissons pour la République) a délégué à Mbandaka son secrétaire général, M. Pascal Nkanga, pour un travail d'immersion. Objectif : convaincre la base de la province de l'Equateur à accorder un deuxième mandat au Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, à la présidentielle du 20 décembre 2023.**

« Savoir où l'on veut aller, c'est très bien, mais il faut encore montrer qu'on y va ». Le parti politique, « Agissons pour la République (AREP) », se veut d'être une organisation politique qui transforme l'environnement sociopolitique de la RDC par la transmission des valeurs humaines et par le strict respect des textes légaux, gage de la construction effective de la démocratie de la nation congolaise au travers du socle de son idéologie contenue dans la légende du colibri où chacun doit faire sa part.

Pour ancrer cette philosophie dans l'imaginaire collectif, le secrétaire général d'AREP, M. Pascal Nkanga Basele, conduit une forte délégation à Mbandaka, chef-lieu de la province de l'Equateur, pour une mission d'itinérance dans le but de redynamiser le parti, former ses cadres et militants afin de les amener à maîtriser la vision du parti et son idéologie portée sur le social libéralisme. La mission s'est aussi fixée l'objectif de préparer le parti AREP à affronter les échéances électorales dont l'organisation est confirmée par la CENI au

mois de décembre de l'année en cours.

A leur arrivée à Mbandaka, le samedi 13 mai 2023, le secrétaire général du parti AREP et sa délégation ont reçu un accueil triomphal, avec une procession de près de dix (10) kilomètres, de l'aéroport de Mbandaka jusqu'au siège provincial du parti. En cours de route la foule scandait : « Me Guy Loando Mboyo yebisa Fatshi to kopesa ye deuxième mandat », entendez : « Me Guy Loando Mboyo, rassurez le Président de la République, Félix Tshisekedi que nous lui accorderons déjà le second mandat ».

Arrivé au siège provincial d'AREP Mbandaka, le secrétaire général Pascal Nkanga Basele a exhorté la population de Mbandaka à la culture du travail et de l'amour patriotique, afin de faire bloc autour du Chef de l'Etat, du Gouvernement de la République et de nos forces armées pour bouter dehors tous les ennemis de la RDC qui veulent tailler dans l'unité de notre pays en vue de le balkaniser au travers de la guerre d'agression nous imposée par le Rwanda et ses pairs derrière leurs supplé-



La délégation de l'AREP à l'arrivée à Mbandaka.



Procession de plus de 10 kilomètres avec la foule

tifs, les terroristes du M23. Rappelons que l'autorité provinciale tenait mordicus à empêcher les membres et sympathisants d'AREP Mbandaka de réserver un accueil chaleureux à

leurs autorités nationales. Le dispositif policier et militaire, gonflés d'hormones militaristes, déployé dans toute la ville de Mbandaka traduit essentiellement sa volonté de nuire à un parti

important de l'Union Sacrée de la Nation dont l'initiateur travaille sans relâche pour la réélection du Président de la République.

**Henry Mutombo Mikenyi**  
Porte-Parole d'AREP

## Point d'information de la CENI du vendredi 12 mai 2023

(Suite de la page 4)

Le Management de la CENI respecte à la lettre le calendrier électoral publié le 26 novembre 2022. En sa ligne 35, il est prévu l'audit externe du fichier électoral, repris également dans le Plan Stratégique et Opérationnel 2022-2027 rendu public en février 2022.

Cet audit, voulu indépendamment par la CENI, n'est nullement une contrainte légale, mais fait partie de bonnes pratiques auxquelles la CENI se soumet de plein gré, sans pression.

C'est donc l'expression de la transparence caractérisant la Centrale Electorale. Par cet exercice, les parties prenantes et partenaires au processus constatent que la CENI n'a rien à cacher.

C'est ainsi que notre Bureau avait écrit à l'époque à l'Organisation Internationale de la Francophonie pour solliciter son expertise et auditer

le fichier électoral comme durant les cycles précédents. Dans ladite correspondance, il était mentionné noir sur blanc que la durée de l'audit est de six jours conformément au calendrier électoral.

Cependant, à l'issue d'une mission exploratoire du 23 au 28 avril 2023 à Kinshasa, l'OIF a décliné l'offre de la CENI au motif que la durée prévue était courte.

La CENI précise qu'aucune organisation internationale ou nationale ne détient le monopole de l'expertise en matière d'audit des fichiers électoraux, et que toutes, sans exception, recourent au service d'experts indépendants.

Devant l'impératif du respect de délai constitutionnel, la CENI a, lors de son Assemblée Plénière du 05 mai 2023, levé l'option de constituer une équipe mixte com-

posée d'experts nationaux et internationaux pour conduire la mission d'audit externe du fichier électoral, par le biais d'un appel à candidatures.

L'objectif étant d'évaluer le système actuel d'identification et d'enrôlement des électeurs, afin d'en déceler les forces et les faiblesses et d'en dégager éventuellement des mesures correctives, mais aussi de formuler, le cas échéant, des recommandations conséquentes visant à améliorer la qualité et l'intégrité du fichier électoral.

Pour preuve, l'adjudication se poursuit, et à l'issue de ce travail les doublons, les mineurs et les photos de photos seront éliminés du fichier électoral.

Mesdames et Messieurs, Conformément au Calendrier du processus électoral 2022-2027 relatif aux élections présidentielle, législatives, provin-

ciales, urbaines, municipales et locales rendu public le 26 novembre 2022, la CENI rappelle quelques étapes calendaires à court terme suivantes :

1. Du 15 mai au 20 mai 2023 : audit externe du fichier électoral ;
2. Le 21 mai 2023 : publication des statistiques des électeurs par circonscription électorale ;
3. Du 16 mai au 22 mai 2023 : préparation du projet de loi sur la répartition des sièges par la CENI via le Gouvernement et dépôt à l'Assemblée nationale ;
4. Du 23 mai au 1<sup>er</sup> juin 2023 : adoption de la loi sur la répartition des sièges par le Parlement ;
5. Du 1<sup>er</sup> au 15 juin 2023 : promulgation de la Loi sur la répartition des sièges ;
6. Le 25 juin 2023 : convocation de l'électorat pour la députation nationale.

Mesdames et Messieurs, Comme vous pouvez le constater, le compte à rebours a donc commencé. Nous sommes à 45 jours de la convocation de l'électorat à la députation nationale. C'est le moment d'inviter les partis et regroupements politiques ainsi que les potentiels candidates et candidats indépendants aux prochaines joutes électorales d'appréter déjà des éléments constitutifs de leurs dossiers.

Comme nous n'avons cessé de le répéter à chaque fois que nous en avons l'occasion, la CENI organisera les élections le 20 décembre de cette année. Et rien ne pourra arrêter le train des élections déjà en marche.

Merci pour votre attention !

**Patricia Nseyi**  
Rapporteur de la CENI